



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Guinée et Côte d'Ivoire	
TITRE DU PROJET : Consolider la Cohésion Sociale transfrontalière entre la Côte d'Ivoire et la Guinée pour une meilleure compréhension et anticipation des risques et le renforcement de la confiance et de la collaboration entre les acteurs locaux (CoSocFront).	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : N/A	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
<p>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p>Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : La mise en œuvre de ce projet connaîtra l'implication active de autorités et des cadres techniques des ministères clefs, des structures spécialisées en lien avec la thématique de gestion des frontières et des Organisations de la Société Civile (OSCs) au nombre desquelles on peut citer : Les Ministères en charge de l'Administration du territoire,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Ministères de la Justice, • Les Ministères en charge de L'Intérieur et de la Sécurité, • Les Ministères en charge des Affaires Etrangères, • Les Ministères en charge de l'Agriculture, • Les Ministères chargé des questions Féminines du Genre, • Les Ministères en charge de l'Emploi-Jeunes. <p>Agences Nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directions de la surveillance du territoire (DST), • Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS), • Commission Nationale de la Gestion des frontières, • Direction Nationale de la Règlementation Administrative et de la Gestion des Frontières. <p>Administration Locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préfets de Danané, Sipilou (CIV), Lola, Beyla (Guinée), • Gouvernorats de Nzérékoré et de Man. <p>Organismes Société Civile : Les Organisations de la Société Civile suivantes ont également été consultées dans les deux (2) pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La - Convergence des Jeunes Leaders pour la Paix et la Démocratie (COJELPAID), • L'Organisation Guinéenne pour la Lutte contre l'Immigration Irrégulière (OGLMI), • Le Regard Solidaire (RESO), • Réseau des Jeunes pour le Développement (RJD), • Aide à la Famille Africaine (AFA), • Centre Académie de la Percussion (CAP) • Union pour le développement et la Formation sur les Actions Intégrées à la Base (UDFAIB) • Association trait d'Union des Jeunes de Guinée (ATUJG) • Association de Coopération et de Recherche pour le Développement (ACORD) • L'Association des Jeunes du Simandou pour la Paix et le Développement Durable (AJSPDD), 	

- ONG Génération Femme du Troisième Millénaire (GFM3),
- Impact,
- Développement Rural et Agricole à l'Ouest (DRAO).
- IDEF
- Page Verte
- Mano River Union

- **Date approximative de démarrage du projet¹: octobre 2021**
- **Durée du projet en mois : 24 mois**
- **Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :**
- **Guinée : Préfecture de Lola ; Préfecture de Beyla; Gouvernorat de Nzérékoré**
- **Côte d'Ivoire : Préfecture de Danané ; Préfecture de Sipilou, Département de Man**

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes
- Initiative de promotion des jeunes
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional**

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

OIM GN : \$ 1 399 239

OIM CI : \$ 716 172

FAO GN : \$ 797 518

FAO CI : \$ 799 966

TOTAL : \$ 3 712 896

Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%):

OIM GN: \$ 979 467

OIM CI : \$ 501 321

FAO GN : \$ 558 263

FAO CI : \$ 399 983

TOTAL : \$ 2 439 034

PBF 2^{ème} tranche* (30%):

OIM GN : \$ 419 772

OIM CI : \$ 214 852

FAO GN : \$ 239 255

FAO CI : \$ 399 983

TOTAL : \$ 1 273 862

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

A l'image de la plupart des zones frontalières des pays de l'Union du fleuve Mano, la présence de l'Etat est faible à la frontière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire. Les communautés de ces zones font face à des défis d'ordre sécuritaires, et environnementaux, notamment la baisse de la pluviométrie, une exploitation intensive des ressources naturelles, et une perte considérable du couvert végétal, etc. Par conséquent, des perturbations et/ou des disparitions des couloirs de transhumance habituels s'observent, augmentant ainsi le risque de conflits locaux liés au passage des troupeaux à travers des terres agricoles, de part et d'autre de la frontière.

Ce projet a donc pour ambition de renforcer le dialogue et la cohésion sociale des communautés vivant dans la zone frontalière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire grâce à une meilleure prévention et gestion des conflits entre populations pastorales, agropastorales et agricoles dans leur accès aux ressources naturelles; à travers l'analyse des conflits et l'identification participative des pistes de solutions; et par l'application de mesures concourants au renforcement de la confiance entre les autorités et les populations riveraines. Ceci devra passer par le renforcement, la sensibilisation ainsi que des échanges entre ces communautés situées le long du couloir de transhumance entre les deux pays. Le projet visera notamment à structurer et former ces communautés à la prévention et à la gestion des conflits en collaboration avec les autorités. Il renforcera aussi les capacités de

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

co lecte et d'analyse des données de transhumance, ce qui permettra d'étudier l'évolution de la transhumance et des conflits entre pasteurs et agriculteurs. Parallèlement, en mettant les jeunes, les femmes et les populations pastorales au centre de ce projet, il renforcera la résilience et améliorera leurs conditions d'accès aux ressources naturelles, afin d'améliorer la coexistence entre communautés des deux côtés de la frontière.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Plusieurs entités ont été impliquées dans le processus de formulation de la note conceptuelle et aussi du document de projet, à travers l'identification du problème, le ciblage des zones prioritaires d'intervention et des bénéficiaires, et le partage de données chiffrées. La CEDEAO a été consultée en Guinée dans l'élaboration dudit document à travers sa section en charge de la stabilisation et consolidation de la paix. Des consultations régulières avec l'Union du Fleuve Mano (UFM), les Coordonnateurs Résidents et les agences SNU en Guinée et en Côte d'Ivoire ont eu lieu dans la phase de rédaction du document de projet, en particulier sur l'analyse conjointe des fragilités et les interventions envisagées.

En Guinée, le projet a été conçu par les deux (2) agences récipiendaires (OIM et FAO), le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), à travers la Direction Nationale de la réglementation administrative des Frontières et le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, qui sont les ministères de référence en matière de projets transfrontaliers et d'activités associant les autorités, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) en poste aux frontières. Également, le Coordinateur résident du Système des Nations Unies a eu des échanges autour de ce projet avec le Premier Ministre, Chef du gouvernement guinéen. Au cours de cette phase de conception, les Organisations de la Société Civile ont également été consultées. Il s'agit notamment des ONG locales Regard Solidaire (ReSo), le Réseau des Jeunes pour le Développement (RJD) et Aide à la Famille Africaine (AFA), COJELPAID, ATUJG.

En Côte d'Ivoire, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a été directement consulté par la Cheffe de Mission de l'OIM. Cette haute autorité a exprimé son soutien au projet et à sa mise en œuvre en étroite collaboration avec la Direction de Surveillance du Territoire qui dépend dudit Ministère. Au niveau régional, le Conseil Régional du Bafing a été consulté et a souhaité une bonne synergie et complémentarité de nos interventions à travers le projet ECOTER qui prévoit des actions dans le sens de la gestion des ressources naturelles, en particulier le foncier rural. A ces interlocuteurs s'ajoutent les structures déconcentrées du Ministère des Ressources Animales et halieutique (MIRAH et le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER) des régions frontalières de Biankouman, Danané, et Toubia. Il en est de même pour les membres de l'Union du Fleuve Mano et de l'ONG DRAO.

Par ailleurs, le projet a été formulé suivant un processus participatif sur la base de consultations avec des personnes ressources dans les deux pays. Des entretiens ont été conduits avec des autorités locales et des représentants des communautés des zones frontalières, dans le but de collecter des données actualisées sur les facteurs de conflits, les problématiques et tensions liées à la gestion des frontières et des ressources naturelles dans la zone, mais aussi, sur l'incidence de la maladie à virus Ebola et la pandémie de Covid 19 sur la paix et la stabilité entre les deux pays.

En outre, des consultations avec les communautés ciblées et les comités villageois déjà mis en place par l'OIM et la FAO ont eu lieu afin d'aligner l'approche de la proposition sur les politiques publiques actuelles, les leçons apprises des autres programmes dans la zone et les besoins réels des communautés.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes² : 2

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Pourcentage : 31% Montant : 1 135 813 USD

² **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Degré de risque du projet³ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁴) : 2.3 Prévention/gestion des conflits

Le projet s'aligne sur les **Programmes conjoints de sécurité des frontières (MR-4 pays)** : le 15ème protocole de la Mano River Union (MRU) décrit les opérations sur la défense et la sécurité, y compris les unités conjointes de sécurité aux frontières et de renforcement de la confiance.

Les **Objectifs de Développement Durable** auxquels le projet contribue sont : ODD 5, 8, 10, 16 et 17

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par caté en *MODE RÉVISION*. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

³ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁴ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

GUINEE

AGENCE RECIPIENDAIRE²

Nom de l'agence : Organisation Internationale Pour les Migrations

Nom : Anna FONSECA

Titre : Cheffe de Mission

Signature : [Redacted]

Date et visa : 13-09-2021

Nom de l'agence : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

Nom : Dr Mamadou Racine N'Diaye

Titre : Représentant pays

Signature : [Redacted]

Date et Visa : 15/09/2021

Coordination Résidente du SNU

Nom : Dr Vincent Martin

Titre : Coordonnateur

Signature : [Redacted]

Date et visa : 20/09/2021

COTE D'IVOIRE

AGENCE RECIPIENDAIRE²

Nom de l'agence : Organisation Internationale Pour les Migrations

Nom : Marina SCHRAMM

Titre : Cheffe de Mission

Signature : [Redacted]

Date et visa : 22-09-2021

Nom de l'agence : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

Nom : Samy GAUI

Titre : Représentant pays

Signature : [Redacted]

Date et visa : 23/09/2021

Coordination résidente du SNU

Nom : Philippe POINSOT

Titre : Coordonnateur

Signature : [Redacted]

Date et visa : 23/09/2021

Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)

Secrétariat Général pour l'Appui à la Consolidation de la Paix

M. Oscar Taranco FERNANDEZ

Titre : Sous-Secrétaire Général pour l'Appui à la Consolidation de la Paix

Signature : [Redacted]

Date et visa : 6 October 2021

Représentant du gouvernement national
Ministère de l'Administration du Territoire
et de la Décentralisation (MATD)

Nom : Dr Yamory Condé

Titre : Secrétaire Général

Signature : [Redacted]

Date et visa : 20/09/2021

Représentant du gouvernement national
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

Nom : Benjamin EFFOLI

Titre : Directeur de Cabinet

Signature : [Redacted]

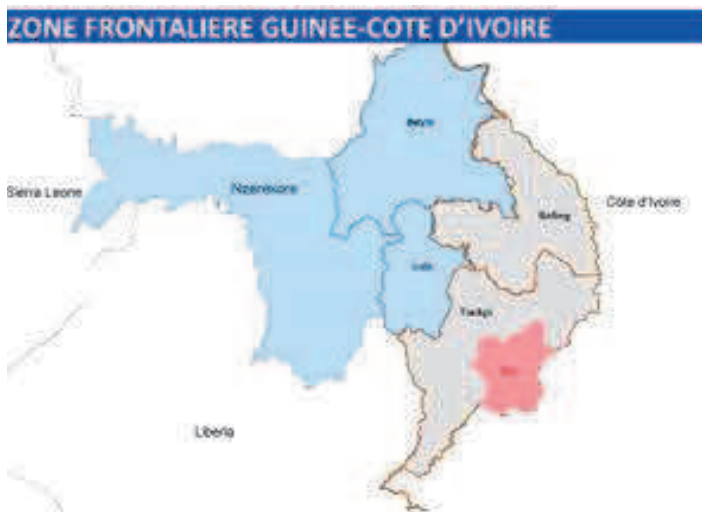
Date et visa : 28/09/2021

MATD AF MS SG

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

La Côte d'Ivoire et la République de Guinée partagent une frontière commune de 610⁵ KM avec des caractéristiques socioculturelles et économiques similaires. Elles partagent aussi plusieurs problématiques politiques, sociales, sécuritaires, environnementales, qui sont des défis communs à la consolidation de la paix avec des manifestations au niveau des communautés frontalières.

De ces défis, **l'accès aux ressources naturelles** constitue un facteur de conflit majeur qui affecte fortement la cohésion sociale ainsi que l'organisation ordonnée des mouvements de transhumance dans la zone, ces dernières années. Cette situation, quoique peu connue et médiatisée, entraîne régulièrement, de part et d'autre de la frontière, des tensions et des conflits entre éleveurs et agriculteurs, ainsi qu'entre éleveurs eux-mêmes, autour de l'occupation des terres et l'accès aux ressources de la région en témoigne le rapport de mission d'évaluation réalisée dans cette zone par la FAO en mars 2021. Elle est d'autant plus délétère qu'elle se déroule dans des zones reculées où les communautés qui prennent part ou subissent ces tensions se retrouvent isolées et sans lien d'échange structuré avec les autorités locales⁶.



La zone frontalière entre les deux pays enregistre un brassage historique entre des groupes ethniques aux traditions socio-culturelles et économiques similaires. Cette similarité se traduit dans les langues parlées (Konon/Guerzé et Yakouba; Konia et Maouka) et les activités socioéconomiques (transhumance, élevage, agropastoralisme, activités socio culturelles). Aussi, les populations peulhs qui sont allogènes et qui y vivent, pratiquent-elles principalement la transhumance. Il s'agit de peuples nomades transhumants, vivant principalement de l'élevage. Ces pratiques sont historiquement régulées par un ensemble de normes et de traditions se conjuguant aux lois nationales, mais qui ne parviennent plus aujourd'hui à réguler la gestion du foncier entre les différentes communautés comme expliqué plus bas dans le document.

Les changements climatiques et les évolutions socio-culturelles ont également concouru à la modification des activités économiques des différents groupes ethniques, bouleversant ainsi l'équilibre des pouvoirs entre éleveurs et agriculteurs. En effet, la réduction de l'abondance en ressources naturelles (pâturage, sols fertiles, eau, etc.) favorise d'une part l'accroissement des confrontations du fait de la compétition autour des mêmes ressources et d'autre part, la réduction de l'attractivité d'activités telles que l'élevage due à la décroissante rentabilité causée par la baisse de la disponibilité des ressources naturelles.

Par ailleurs, l'Unité Conjointe de Sécurité Frontalière et de Restauration de la Confiance (UCSRC) de l'Union du Fleuve Mano a répertorié depuis 2015 jusqu'aujourd'hui, l'existence de conflits fonciers frontaliers qui n'ont pas eu de réponses adaptées. Ce sont entre autres :

- Le conflit entre agriculteurs et éleveurs dans Lainé, zone frontalière en la Côte d'Ivoire et la Guinée en Juin 2021⁷
- Le conflit foncier transfrontalier portant sur les limites des terres entre le village de Kpéaba (S/P de Sipilou, RCI) et celui de Gonota (Sous-préfecture de Gueasso, Guinée) ;
- Le conflit foncier transfrontalier portant sur les limites des terres entre le village de Glanlé (Sous-préfecture de Sipilou, RCI) et ceux de Gbêkê Nana et Kpineta (Sous-préfecture de Tounkarata, Guinée) ;

⁵ Rapport 2020 Commission Nationale des frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI).

⁷ <https://www.africaguinee.com/articles/2021/06/26/lola-un-berger-abattu-laine-grosse-inquietude-chez-les-eleveurs>

- Le conflit foncier transfrontalier portant sur les limites des terres entre le village de Koulalé (Sous-préfecture de Sipilou, RCI) et celui de Piné (Sous-préfecture de Gama Berema, Guinée).

En outre, dans les régions frontalières de la Côte d'Ivoire et de la Guinée, l'agriculture représente en moyenne 25% des activités génératrices de revenus, suivi de près par le commerce (24%) et l'élevage (22%)⁸. Or, le système de propriété foncière traditionnel a généré des conflits au sein des communautés de part et d'autre de la frontière et entre les communautés transfrontalières, détruisant le tissu social et érodant la cohésion sociale, tout en provoquant des conflits transfrontaliers entre les deux pays comme répertorié par l'état des lieux de la situation des frontières terrestres en Côte d'Ivoire réalisé par le Secrétariat Exécutif de la Commission Nationale des Frontières de Côte d'Ivoire (CNFCI) en Février 2020.⁹

Avant 1998, le système foncier était régulé par les us et coutumes en fonction des réalités sociologiques des régions. Les parcelles de terre rurales étaient, pour la plupart, régies par le droit coutumier. Les droits qui y étaient exercés étaient considérés comme de simples droits d'usage du sol, inaccessibles par les exploitants privés. Cependant, dans la pratique, les détenteurs desdits droits ont loué des parcelles de terre à d'autres personnes (exploitants privés ou provenant de communautés allochtones). Cela a eu pour conséquences, entre autres, l'instabilité des exploitations et la précarité des occupations, les exploitants ne bénéficiant que d'une faible garantie pour leurs investissements. Dans le but de remédier à cette situation foncière confuse, où la prolifération des transactions foncières illégales tolérées par l'Etat était génératrice de conflits nombreux et violents, les législateurs dans les deux (2) pays ont adopté des lois (Ex. loi 98-750 du 23 décembre 1998 de la Côte d'Ivoire, et le Code foncier et domanial de Guinée promulgué par l'Ordonnance O/92/019 du 30 mars 1992) relatives au domaine foncier. Cependant, les populations pour la plupart analphabètes ne maîtrisent pas ces textes de lois et ne sont pas sensibilisées à leur application. Ces textes établissent les conditions d'utilisation des ressources par les différents acteurs. Toutefois, il existe des chevauchements et/ou des manques qui occasionnent des conflits.

Toutefois, bénéficiant de conditions agro-climatiques favorables au développement des cultures rentières constituant l'essentiel des produits d'exportation, la zone frontalière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire est devenue ces dernières décennies, le centre d'accueil ou de convergence des migrants et ressortissants des pays frontaliers et des populations allochtones ivoiriennes en quête de terres arables et de recherche de grandes superficies exploitables. Ce phénomène migratoire s'est davantage accru avec les mesures de déguerpissement des occupants illégaux des aires protégées mises en valeur à des fins agricoles, ce qui signifie que les gens se retrouvaient à partager des ressources déjà limitées une fois déplacées de leurs habitations habituelles.

Cette pression sur les terres transfrontalières a également un impact sur la **transhumance**. La réduction d'espaces agricoles, la divagation des animaux entraînant la destruction des cultures, l'abattage délibéré des animaux par des agriculteurs, la rareté des espaces de pâturages et les chasses sur brûlis débordant sur les champs et plantations, ont entraîné de nombreux **conflits entre agriculteurs et éleveurs** dans la zone frontalière sur les axes Beyla¹⁰ – Touba et Lola¹¹ – Danane.

La transhumance du bétail est, en effet, une source constante de conflits entre éleveurs et agriculteurs dans les communautés transfrontalières, ayant plusieurs fois entraîné des pertes en vies humaines comme cela a été le cas à Touba en 2016 et à Odienné en 2017 du côté ivoirien. On notait déjà en 2014, selon l'étude sur la transhumance en Gambie, Sénégal, Mali et Guinée que la destruction des cultures par le bétail s'élevait à 28,3% à Beyla contre 52,7% à Lola (en Guinée). Conséquemment, il y a une dégradation des relations sociales et une augmentation des conflits de l'ordre de 29,8% à Beyla et 31,6% à Lola¹². A titre d'exemple, le massacre de bétails est devenu fréquent

⁸ Projet régional pour la gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest (PROGEBE) en 2015. Financement de la FAO et en collaboration avec ITC (International Trypanotolerance Center). e: <http://www.fao.org/3/CA0053EN/ca0053>

⁹ <https://cnfci.ci/uploads/files/articles/1596034990-etat-des-lieux-de-la-situation-des-frontieres-en-ci-du-mois-de-fevrier-2020.pdf>

¹⁰ Pastoralisme et Sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, Etude du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) ; page 37. Disponible sur : https://unowas.unmissions.org/sites/default/files/rapport_pastoralisme_fr-avril_2019_-_online.pdf

¹¹ <http://www.hubrural.org/Guinee-fortes-tensions-entre-agriculteurs-et-eleveurs-pres-de-Lola.html?lang=fr>

¹² Projet régional pour la gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest (PROGEBE) en 2015. Financement de la FAO et en collaboration avec ITC (International Trypanotolerance Center). Table 17, page 42 e: <http://www.fao.org/3/CA0053EN/ca0053>

dans les zones frontalières de Beyla et Lola avec au moins 2 533 bêtes abattues entre 2014 et 2015¹³. La récurrence et l'intensité de ces conflits a augmenté depuis une dizaine d'années du fait de l'augmentation de la pression humaine sur les ressources naturelles, le changement climatique et de l'impact de la dégradation de l'environnement. Cette pression, associée à une perception d'injustice et aux frustrations des populations les plus vulnérables en matière d'accès aux ressources naturelles (accès des femmes, des autochtones et des jeunes aux terres arables), favorise et entretient la tension récurrente. Pour ce qui est de l'élevage, la technique de la « divagation » (animaux en liberté), pratiquée en majorité par les éleveurs et inadaptée à la gestion d'un nombre important d'animaux, est source de conflits, et plus particulièrement en période de transhumance.

En réalité, dans cette zone, les jeunes, principaux acteurs de la transhumance sont généralement oubliés dans les prises de décision pour une meilleure gouvernance de la problématique en lien avec la consolidation de la paix et le vivre ensemble. Il en est de même aussi pour la participation des femmes.

Les dynamiques des conflits susmentionnées sont exacerbées par des facteurs structurels propres aux zones frontalières éloignées des centres du pouvoir central, tels que, la faible collaboration et la **méfiance entre les autorités et les populations**, la **faiblesse des mécanismes de résolution de conflits**, la situation de **vulnérabilité des jeunes et des femmes et l'insuffisance** d'emplois rémunérateurs.

Dans la zone frontalière entre les deux (2) pays, **La méfiance** croissante entre les autorités (dont le personnel de sécurité) et les communautés le long des frontières aggrave la situation en matière de sécurité. Le manque de collaboration et de communication régulière laisse place aux suspicions au sein de la communauté et aux tensions entre les différents acteurs surtout en lien avec la transhumance.

Au cours des consultations des acteurs locaux, il a été répertorié dix points d'entrée frontaliers, dont 50% ont été formalisés par les Etats, dotés d'infrastructures, d'équipements et de matériels par l'OIM en 2016 du côté de la Guinée. Aujourd'hui on note la présence effective des Forces De Sécurité (FDS) sur ces cinq (5) postes frontaliers pour un flux annuel de 1 460 000 personnes en mouvement le long des frontières. Notons que des cas d'abus de pouvoir ont été signalés sous diverses formes par certains membres du personnel de sécurité, ce qui a accru les tensions entre eux et la population. Un fait qui n'épargne pas la population transhumante. Outre le harcèlement des civils, l'extorsion de biens par le personnel de sécurité, ainsi que l'insuffisance de la coopération entre les autorités frontalières des deux pays ont été signalés.

En ce qui concerne **les mécanismes de résolution des conflits** dans cette zone transfrontalière de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, la gestion traditionnelle des conflits, ou la méthode endogène (Pacte traditionnel¹⁴...), fait référence à la mobilisation du capital social, du patrimoine culturel des sociétés et des ressources religieuses. En plus de ces outils, des mécanismes sous-régionaux (notamment de la CEDEAO et de l'UFM) ont été établis par les Etats pour réguler des questions comme les mobilités le long des frontières, la transhumance etc...² Notons que conformément au Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement du 29 mai 1979, la libre circulation des personnes et des biens en dépit des cas de forces majeures, comme les cas d'urgence sanitaire est aujourd'hui une réalité dans la sous-région Ouest africaine. Par ailleurs, concernant, les dispositifs de sécurité et de paix mis en place par l'Union du fleuve Mano en 2008, il s'avère aujourd'hui nécessaire de procéder à une revue de ces dispositifs pour tirer les leçons et de s'en tenir ou non à ces dispositifs en termes de mécanismes dans la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi, malgré la présence des textes et des outils le long de la frontière dans les zones visées, ainsi que l'existence des modèles d'échange entre comités ou unités de part et d'autre de la frontière, la persistance des conflits le long de cette frontière, avec des dynamiques de conflits évolutives décrites précédemment, la nature transfrontalière de ces problématiques impose de redynamiser ou d'adopter une nouvelle approche d'échange et de coopération à la frontière. Au besoin, de nouveaux comités villageois – des cadres de concertation - pourront être créés, formés

¹³Projet régional pour la gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest (PROGEBE) en 2015. Financement de la FAO et en collaboration avec ITC (International Trypanotolerance Center). e: <http://www.fao.org/3/CA0053EN/ca0053>

¹⁴ Les repères historiques des sociétés, les valeurs symboliques, éthiques et morales, les conventions sociales intercommunautaires établies au fil de l'histoire, cohabitent avec les mécanismes de gestion étatique, administrative et juridique des conflits, qui diffèrent d'un pays à l'autre.

et dédiés à la prévention et à la gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et à la transhumance. Ces nouveaux comités transfrontaliers seront uniques dans la zone et constitueront une première expérimentation d'échange intercommunautaire de chaque côté de la frontière. Ces comités permettront également, d'améliorer les processus de concertation et de gestion des ressources naturelles dans chaque pays, tout au long du couloir de transhumance pour ainsi développer, un système d'alerte et de traitement des données liées à la transhumance et provenant de l'outil de suivi des transhumance (Transhumance Tracking Tool - TTT). Leur constitution sera basée sur les recommandations du règlement **C/REG.3/01/03** de la CEDEAO. En effet, celui-ci prévoit, en son article 1c, *"la mise en place par les Etats membres de comités nationaux, réseaux ou d'autres organes pour gérer, suivre et évaluer la transhumance et/ou le renforcement des Comités et des Unités Conjointes de Sécurité frontalière et de Restauration de la confiance"*.

Ces comités ou mécanismes communautaires auront la capacité de faciliter des échanges afin d'identifier des solutions pacifiques et de dresser des procès-verbaux, ainsi les litiges peuvent être portés jusqu'aux juridictions légalement constituées (justice, forces de défense de sécurité...). Dans les deux (2) pays, il existe une Charte pastorale, une Loi foncière Agricole et une Politique foncière Agricole, un Code forestier qui sont venus suppléer aux insuffisances et au manque de spécificité du Code domaniale et Foncier. Les infractions sont sanctionnées conformément aux procédures de droit commun dans le cadre du code pénal de chaque pays. Les collectivités territoriales, la voie judiciaire, les instances focales de gestion naturelle, les autorités administratives, les chambres d'agriculture et les services techniques sont également impliqués dans les prises de décision pour le règlement des conflits. Ces différents textes font l'objet de diffusion auprès des populations. Cependant, cette diffusion est limitée par le fait que ces textes sont élaborés en français alors que les populations qu'ils visent sont analphabètes dans leur grande majorité. Aussi, des activités de vulgarisation et d'appropriation des textes de loi existants des deux côtés de la frontière sur la gestion des ressources naturelles et le règlement des conflits associés, seront menées. Enfin, la réglementation actuelle dans les deux pays n'aborde pas la dimension transfrontalière de la transhumance, posant également le problème d'incompréhension ou de tensions entre communautés au moment du passage de frontières.

Le constat sur le terrain a permis de savoir et de se rendre compte du caractère particulièrement vulnérable des **femmes**, en raison des pesanteurs/normes socioculturelles traditionnelles qui excluent généralement les femmes des droits d'héritage et d'accession à la terre et à d'autres ressources naturelles. Cela limite particulièrement leurs opportunités socio-économiques et de subsistance. Leur absence des structures traditionnelles (les conseils communaux, conseils de sages ou notables) ou mécanismes de prise de décision communautaires empêchent une intégration effective de ces réalités dans les mécanismes de résolution de conflits. Par conséquent, les femmes sont particulièrement confrontées à des difficultés qui entravent leur autonomisation malgré les avancées majeures comme la création dans l'administration publique, de départements uniquement dédiés au renforcement des droits des femmes dans ces deux pays, à savoir : le ministère des Droits et de l'Autonomisation des Femmes en Guinée et celui de la Femme, la Famille et l'Enfant en Côte d'Ivoire.

De manière générale, les analyses ainsi que les missions d'évaluation menées attestent que les femmes supportent une grande charge non seulement dans les travaux ménagers (Recherche de l'eau, de l'énergie des produits potagers), mais aussi et surtout dans le traitement des animaux (alimentation, soins, collecte et commercialisation des produits laitiers), à cela s'ajoute le manque d'infrastructure de base, et d'indicateurs sociaux en dessous de la moyenne nationale dans ces localités. Un fait qui affecte plus particulièrement les femmes et les jeunes qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans les opportunités de formation et d'emploi ainsi que des activités génératrices de revenus.

Malgré les avancées en termes de mobilisation des ressources pour leur élaboration, les deux (2) pays n'ont pas à date de politiques ou stratégies encore moins de plan d'action de gestion des frontières, même si des dispositifs formels comme les Commissions Nationales de Gestions sont érigées dans les deux pays. L'absence de stratégies a été mise en évidence par la pandémie de la COVID-19. Celle-ci a mis en exergue le contrôle non uniformisé des personnes et leurs biens qui constitue une véritable cause de tensions entre les communautés et les autorités locales, dont les FDS, aux frontières des deux (2) pays. Les personnes (notamment les bergers et les migrants) qui veulent traverser la frontière pour des raisons de transhumance ou de commerce se retrouvent très souvent victimes de rackets dû au fait que, depuis l'apparition de la pandémie à COVID-19, les frontières et les points d'entrées officiels ont été fermés depuis plus d'une année pour prévenir la propagation de la maladie. Cet état de

fait affecte considérablement les populations frontalières dans la mise en œuvre de leurs activités de transhumance, commerce, transport, d'agriculture.

Dans la même lancée, la crise Ebola, réapparue en février 2021 en Guinée, dans la zone frontalière avec la Côte d'Ivoire a suscité une frayeur compte tenu du passif qui atteste de mesures inadéquates des gouvernements pour endiguer la maladie à virus Ebola exacerbant ainsi les tensions dans les zones frontalières dans l'espace de l'Union du fleuve Mano de laquelle relève les deux (2) pays. Cette crise représente donc un facteur additionnel de fragilité et de conflit. Les communautés frontalières détiennent le plus lourd bilan de morts et ont connu les cas les plus graves car ces pays n'étaient pas préparés à faire face à une crise sanitaire d'une telle envergure (en guise d'illustration, depuis la réapparition de l'épidémie d'Ebola en février 2021, la Guinée a connu 23 cas dont 16 cas confirmés et 7 cas probables pour 12 décès dans la région de Nzérékoré¹⁵). Cela s'explique par un système de santé défaillant, voire souvent inexistant, des infrastructures insuffisantes, une gouvernance inefficace et un taux de réactivité très lent. La zone forestière de la Guinée avait déjà connu deux épisodes de flambée de la maladie à virus Ebola (MVE) en 2013 et en 2016 avec 2 412 décès en Guinée. Sa propagation dans des pays tels que le Libéria et la Sierra Léone avait causé la fermeture des frontières ainsi que des violences. A ce jour, la région forestière connaît également des violences liées à la réticence des populations (cas de Soulouta à Nzérékoré, en mars 2021) et l'épidémie actuelle pourrait attiser les tensions sociales dans une région déjà fragile.

L'ensemble des défis transfrontaliers met en évidence la nécessité de renforcer les liens de confiance entre les communautés transfrontalières, entre ces communautés et les autorités locales, particulièrement face aux enjeux représentés par la gestion des ressources naturelles et la transhumance. Avec ce projet, l'OIM et la FAO visent à créer une approche convergente, pouvant contribuer significativement à la stabilisation et la consolidation de la paix dans la région qui fait face à ces défis en s'alignant sur les priorités et cadres régionaux existants, permettant à l'ONU de soutenir les gouvernements de l'UFM, les organisations régionales telles que la Commission de la CEDEAO et le Secrétariat de l'UFM.

a) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des enseignements pertinents.

Le projet s'aligne sur les dispositions régionales et sous régionales suivantes :

- Le protocole de libre de circulation des personnes et des biens de la CEDEAO
- Le 15^{ème} protocole de l'Union du Fleuve Mano (UFM) « La Coopération dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la défense »
- La Décision A/DEC.5/10/98 relative à la régulation sur la transhumance entre la CEDEAO et les Etats membres ;

En vue de prévenir des conflits liés à la délimitation des frontières, une Commission technique mixte de matérialisation des frontières entre la Côte d'Ivoire et la Guinée a été installée à Abidjan, le lundi 12 juillet 2021 dans un contexte de menace terroriste dans la région.

Dans le plan stratégique des Nations Unies en **Guinée**, le projet s'adosse à l'UNDAF à travers l'effet 1 « D'ici 2022, les institutions nationales au niveau central décentralisé, déconcentré, assurent et garantissent de manière inclusive, L'Etat de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'homme ». En outre, ce projet s'inscrit en droite ligne avec les conclusions, recommandations de l'analyse participative des conflits réalisée en Guinée en 2017 et précédée par des consultations menées dans chacune des régions dont la Guinée Forestière. Cette intervention constitue une contribution à l'atteinte de l'un des objectifs stratégiques consignés dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Consolidation de la Paix en Guinée avec un focus sur la Guinée Forestière.

La **Côte d'Ivoire** s'est dotée d'un Programme National de Développement (PND 2016-2020) qui comprend cinq (5) résultats stratégiques dont le premier porte sur « le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance ». Le projet mis en œuvre en Côte d'Ivoire et en Guinée s'aligne parfaitement sur le résultat d'impact visé par cet axe stratégique qui se fera à travers (i) la cohésion sociale et l'unité nationale renforcées et (ii) la

¹⁵ SitReps No 126 Epidémie MVE 2021 Nzérékoré

gouvernance améliorée. Le renforcement de la cohésion sociale et l'unité nationale passera par l'instauration d'un climat de confiance et de paix au sein des populations et le développement au sein des populations, des comportements civiques, citoyens et favorables à l'émergence. L'instauration d'un climat de confiance et de paix au sein des populations se fera à travers le renforcement des conditions de la cohésion sociale, de la réconciliation nationale et de la coexistence pacifique. Le projet s'aligne aussi au pilier 3 du nouveau PND-ES 2021-2025 « Renforcement de l'inclusion, la solidarité nationale et l'action sociale ».

En ce qui concerne le Cadre stratégique des Nations Unies, le projet s'aligne au résultat 8 du Cadre de Coopération de Développement Durable (CCDD 2021-2025) « D'ici 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité, et les populations vivent dans un environnement où l'Etat de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs ». Ce résultat contribuera à l'atteinte des cibles des ODD 5, 16 et 17 et entend favoriser l'émergence d'une société fondée sur l'Etat de droit dans lequel les droits de populations, notamment le droit à la santé, le droit à l'alimentation, le droit à l'éducation, le droit à l'accès à l'information, etc. seront respectés et promus. De façon spécifique, les droits des personnes les plus vulnérables et celles laissées de côté ou à risque de l'être recevront une attention particulière.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie régionale fondée sur une longue expérience de partenariat entre OIM et la FAO sur la problématique de cohésion sociale et de consolidation de la paix en lien avec la gestion des ressources naturelles et la transhumance. En guise d'illustration, les projets « Gestion des conflits et de renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne » et « Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région Liptako-Gourma (Mali, Niger, Burkina Faso) », déjà financés par PBF, constituent d'importantes leçons pour la réussite de ce projet. Ainsi, en termes de collecte de données, les activités du TTT ont été affinées à mesure des projets. Dans la région du Liptako-Gourma, d'importantes discussions ont eu lieu avec les partenaires locaux et nationaux de mise en œuvre afin d'ajuster la méthodologie de collecte. Les systèmes d'alerte ont notamment été revus et adaptés pour être plus à même de collecter et partager des informations locales (notamment par l'institutionnalisation des points focaux régionaux en charge des systèmes d'alerte et l'ajout d'une section « actions entreprises » sur les questionnaires afin de mieux saisir les réponses apportées aux alertes). Notons que ce projet, sera le premier projet transfrontalier qui adresse les thématiques de transhumance et de gestion des ressources naturelles dans la zone frontalière Guinée-Côte d'Ivoire.

Ainsi, la mise en œuvre des outils de suivi des transhumances (TTT) va permettre la mise en relation de partenaires venant d'horizons différents. Les autorités locales et régionale, les organisations de la société civile, les représentants d'agriculteurs ou d'éleveurs transhumants auront, avec ce TTT, une plateforme d'échange sur les mouvements de transhumance et les possibles risques de conflits et tensions au cours de ces mouvements saisonniers. Les résultats des collectes de données seront analysés, traités et disséminés par le biais des différents partenaires, permettant ainsi des échanges intercommunautaires visant à réduire et/ou prévenir les possibles tensions entre communautés par la mise en circulation d'informations. La mise en œuvre des cadres de concertation et de coordination entre les communautés et les autorités administratives et locales des deux pays permettra également la prise en compte de ces travaux au niveau local.

b) Un résumé des interventions existantes dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Consolidation de la paix dans la zone frontalière du nord-est de la Côte d'Ivoire, par le biais d'une gestion participative et planifiée des ressources naturelles ; FAO, IOM, PNUD (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) (Novembre 2020 – May 2023)	UN Peacebuilding Fund 2,500,000.00 USD	Ce projet vise à réduire les conflits communautaires liés à la concurrence entre différents groupes par la mise en place de mécanismes de gestion participative et inclusive des ressources naturelles, le renforcement du dialogue avec les autorités locales et le développement	Zone géographique différente (la proposition actuelle concerne la frontière ouest) ; l'accent est mis uniquement sur la Côte d'Ivoire ; la proposition actuelle comprend des composantes sur la gestion des ressources naturelles et les

		d'alternatives économiques viables qui permettront d'assurer une utilisation durable des ressources naturelles nécessaire à la résilience des communautés face au changement climatique.	alternatives de subsistance.
UNJP/GUI/023/PBF : Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels (02-Jan-2019 au 24-May-2021)	UN Peacebuilding Fund 1 500 568 USD (FAO 339,725 USD)	L'innovation de ce projet résidait en la combinaison de réponses à la fois aux causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement et à la vulnérabilité des jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation. Des opportunités d'emplois verts générateurs de revenus, visant à réduire les causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement, ont été mises en œuvre par ces jeunes avec les communautés, ce qui a contribué à renforcer la cohésion sociale dans ces localités.	Cette intervention diffère de ce nouveau projet du fait que l'antérieur était axé sur les questions de radicalisation liées à la vulnérabilité et variabilité climatique. Cette variabilité affectant l'agriculture et sa ressource principale (les terres), l'expérience acquise sur la préfecture de Beyla sera mise à profit pour le présent projet. En effet, les cadres de concertations mis en place par ce projet et qui contribuent à la réduction des conflits et à la prise de décision sur la gestion durable des ressources naturelles seront mis à profit pour renforcer la cohésion sociale agriculteurs-éleveurs dans cette zone d'intervention.
UNJP/GUI/026/PBF : Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière (11-Nov-2020 - 09-Nov-2022)	UN Peacebuilding Fund 2,095,409.92 USD (FAO 614,980 USD)	Le projet va contribuer à limiter les tensions communautaires grâce à une approche innovante visant à soutenir et créer des espaces de dialogue à travers notamment des groupes de travail intercommunautaires pour permettre aux différentes communautés d'identifier des objectifs communs et de créer et réhabiliter des actifs productifs partagés (par exemple : sites agricoles, routes, espaces de vente ou de stockage etc.) afin de renforcer la confiance mutuelle et la cohésion sociale à travers la collaboration économique	Ce processus sera renforcé par l'harmonisation des mécanismes de gouvernance foncière auprès des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat. En outre, ce projet soutiendra les communautés dans l'optimisation de l'utilisation des terres et l'amélioration de leurs revenus, limitant ainsi l'impact de la pauvreté sur les tensions intercommunautaires. Une importante synergie sera établie entre ces projets sur l'utilisation des terres et la gouvernance

		mutualisée entre communautés. Ce processus sera renforcé par l'harmonisation des mécanismes de gouvernance foncière auprès des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat, le renforcement des capacités et la sensibilisation sur le droit foncier, en insistant sur l'inclusion des femmes et des jeunes. En outre, ce projet soutiendra les communautés dans l'optimisation de l'utilisation des terres et l'amélioration de leurs revenus, limitant ainsi l'impact de la pauvreté sur les tensions intercommunautaires.	responsable du foncier rural.
Cross Border Engagement between Côte d'Ivoire and Liberia to reinforce Social cohesion and border security – Phase II (IOM Côte d'Ivoire & Liberia, UNDP Côte d'Ivoire & Liberia); 24 months (November 2019 – December 2021)	UN Peacebuilding Fund 3,000,000.00 USD	Faciliter le renforcement de la coopération et de la confiance entre les communautés frontalières ivoiriennes et libériennes et les forces de sécurité par le biais d'un engagement communautaire et d'activités socioculturelles et économiques transfrontalières pour une coexistence pacifique.	Zone géographique différente ; la proposition actuelle comprend des composantes sur la gestion des ressources naturelles et les alternatives de subsistance mais elle peut bien mettre à profit les leçons apprises par ce précédent projet transfrontalier.
Promotion de l'Agriculture sensible à la nutrition en appui aux groupements féminins dans la région du Poro et de la Bagoue ; 24 mois (Janvier 2019 – Décembre 2020) (FAO Côte d'Ivoire)	FAO TCP : 241,000.00 USD	Contribuer à la réduction de la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans la région du Poro par l'amélioration et la diversification de la production et des régimes alimentaires ainsi que le pouvoir d'achat des groupements de femmes.	C'est une zone géographique voisine de la zone de travail. Les groupements féminins seront sensibilisés et formés. Des outils de promotion de l'Agriculture sensible à la nutrition sont intégrés aux Champs Écoles paysans
Promouvoir l'Etat de droit et les droits humains pour consolider la paix en Côte d'Ivoire (UNDP, FAO) ; 36 mois (Octobre 2018- Novembre 2020)	UN Peacebuilding Fund 2,600,000.00 USD	Renforcer les capacités de l'État de Côte d'Ivoire à assurer de manière efficace, effective et inclusive les processus de vérité, justice, réconciliation et réparation	C'est une zone en conflit différente, mais la gestion de ressources naturelles et du foncier sont à la base du conflit également. Les populations vulnérables bénéficient d'une aide légale fiable et efficace

		communautaire en faveur des victimes, à prévenir et résoudre les conflits fonciers et à promouvoir et protéger les droits humains pour une paix durable	pour prévenir et résoudre les conflits fonciers
Professionnalisation des jeunes et promotion de l'emploi agricole en Côte d'Ivoire ; 24 mois (Juillet 2019 – Juin 2021) (FAO Côte d'Ivoire)	FAO TCP 400,000-00 USD	Renforcer les capacités des jeunes sans emploi par leur imprégnation professionnelle et l'expérience de terrain dans les domaines de l'entrepreneuriat agricole en vue de renforcer leurs capacités techniques, entrepreneuriales et pratiques	Des jeunes sont formés à des pratiques et innovations technologiques et à l'entrepreneuriat selon leurs intérêts respectifs Un mécanisme de coordination pour l'entrepreneuriat agricole des jeunes est constitué et doté d'un plan d'action
Appui à l'autonomisation des personnes vulnérables (femmes et jeunes) dans les régions du Cavally, de Guemon et du Tonkpi; 18 mois (Mars 2019 – Septembre 2020) (FAO Côte d'Ivoire)	Côte d'Ivoire ENERGIE 1,012,500.00	Contribuer à la réduction de la pauvreté et améliorer le cadre de vie des populations en milieu rural	C'est une zone en conflit différente, mais la gestion de ressources naturelles et du foncier sont à la base du conflit également. L'autonomisation économique des femmes et des jeunes avec des revenus plus importants est visée.
Projet de création d'activités génératrices de revenus par la mise en place de fermes apicoles au nord de la Côte d'Ivoire (FAO, MIRAH) 1 an	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) 300.000	Contribuer à la lutte contre l'extrême pauvreté, la faim et la malnutrition en milieu rural, à l'insertion socioprofessionnelle des femmes et des jeunes et à l'améliorer la production apicole nationale et la sécurité alimentaire	Ce projet a été orienté par la FAO et le MIRAH pour les zones du Nord de la Côte d'Ivoire et rentrera en synergie avec le projet PBF. L'apiculture est traditionnellement pratiquée dans la zone et permet non seulement une production à rentabiliser mais la pollinisation des cultures et végétation naturelle.
Projet de création de centres de multiplication de poulets traditionnels et d'insertion des femmes en aviculture au nord de la Côte d'Ivoire (FAO, MIRAH)	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) 360.000	Contribuer à la lutte contre l'extrême pauvreté, la faim et la malnutrition en milieu rural, à l'insertion socioprofessionnelle des femmes et des jeunes et à l'améliorer la production avicole nationale et la sécurité alimentaire	Ce projet a été orienté par la FAO et le MIRAH pour les zones du Nord de la Côte d'Ivoire et rentrera en synergie avec le projet PBF. L'aviculture traditionnelle optimisée permet valoriser les ressources naturelles endogènes et limiter l'obtention de protéines par la chasse du gibier.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

THEORIE DU CHANGEMENT

Si les conditions et besoins d'accès et de partage des ressources naturelles sont connus des communautés et des services de l'Etat et si les risques liés à l'utilisation de ces ressources sont anticipés par un système d'alerte précoce ;

Si les capacités institutionnelles locales, les compétences des autorités et des communautés sont renforcées dans un cadre de coopération transfrontalière pour mieux relever les défis locaux tels que l'accès aux ressources naturelles, la gestion de la transhumance dans les localités transfrontalières et la situation de grande vulnérabilité des femmes et des jeunes ;

Si les populations locales en particulier les éleveurs et les agriculteurs ainsi que tous les acteurs impliqués dans l'agropastoralisme dans les localités transfrontalières sont sensibilisés et soutenus de manière concrète à établir les couloirs de transhumance ;

Si les populations locales en particulier les éleveurs et les agriculteurs ainsi que tous les acteurs impliqués dans l'agropastoralisme dans les localités transfrontalières sont formés aux mécanismes communautaires de prévention et de gestion des conflits (notamment mécanismes existants comme ceux de l'UFM) ;

Si les défis liés à la mobilité des personnes et de leurs biens en cette période de crises sanitaires sont relevés de manière concertée par les autorités transfrontalières Guinée -Cote d'Ivoire,

ALORS le risque des conflits violents entre les éleveurs et les agriculteurs et avec les autorités locales sera diminué dans la zone transfrontalière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire.

PARCE QUE : les communautés transfrontalières de cette zone bénéficieront

- a) D'une meilleure information quant aux risques liés à l'accès et au partage des ressources naturelles, et que les perturbations frontalières, liées à la transhumance notamment, seront mieux anticipées et analysées par les acteurs locaux ;
- b) Des cadres de concertations structurés impliquant toutes les parties prenantes en particulier les jeunes et les femmes et en coopération avec les autorités qui leur permettront de prendre part à l'élaboration de décisions ayant vocation à la prévention ou résolution de conflits sur la base de techniques innovantes ;
- c) De la mise en œuvre de solutions de gestion et d'actions concrètes découlant de ces décisions collectives renforçant leur résilience aux défis affectants leurs moyens d'existence fortement liés au pastoralisme et l'agriculture.

Hypothèses

- a) Les autorités Etatiques maintiennent leur engagement à améliorer la cohésion sociale, la stabilisation des communautés frontalières et la gestion intégrée des frontières.
- b) Les communautés d'éleveurs et d'agriculteurs établissent des liens solides de communication et cohésion sociale à travers les mécanismes mis en place ;
- c) Les autorités sanitaires s'adaptent aux réalités de la mobilité et des problèmes liés aux déplacements de la population qui devront être abordés et traités en situation d'urgence.
- d) Les autorités sécuritaires et locales, les femmes et les jeunes leaders communautaires s'intéressent au renforcement de leurs capacités à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, la traite, les menaces pour la sécurité, la stabilité des communautés et la cohésion sociale

AXES PRINCIPALES DU PROJET

Les outils de suivi des transhumances vont directement identifier des activités et programmes en réponse aux données collectées au cours des activités de cartographie, comptage et alerte. Ces informations seront utilisées par les partenaires et directement par le projet PBF pour répondre aux besoins et risques identifiés. Les activités d'infrastructures (résultat II) et de centres multifonctionnels d'activités socio-économiques utiliseront les résultats

des alertes afin de localiser spécifiquement les zones d'intervention du projet. Les activités de cartographies et de comptage permettront de mieux préparer les zones couvertes par le projet dans le cadre des futures périodes de transhumance. Toutes les concertations, sensibilisations et formations communes du résultat 1 incluant les bénéficiaires des deux pays, vont avoir une meilleure appropriation et consolidation quand elles vont être appliquées sur le terrain avec les actions prévues par le résultat 2. Les cadres multisectoriels de concertations mis en place au niveau du résultat 1 contribueront à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale dans les communautés à travers des actions concrètes, générant de revenus et protégeant l'environnement.

Ainsi, ce projet engagera les communautés locales présentes dans cette région du sud de la Guinée et de l'ouest de la Côte d'Ivoire dans un effort de prévention et de gestion des conflits, notamment les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles, à la transhumance et à la frustration des jeunes et des femmes qui se sentent exclus des prises de décisions au niveau communautaire. Le but est de renforcer la sensibilisation, les échanges ainsi que la vigilance de ces communautés par rapport à l'éruption d'éventuels conflits dans la zone.

Ces communautés seront formées à la meilleure prévention et gestion des conflits au travers de nouvelles structures, en lien avec les autorités qui seront aussi soutenues dans le renforcement de la collecte et de l'analyse des données de transhumance. Ces données permettront non seulement de mieux analyser l'évolution de la transhumance mais également d'apporter une meilleure analyse des conflits qui ont lieu entre pasteurs et agriculteurs et de mieux anticiper les déplacements et arrivées des transhumants. Ces données seront collectées et analysées au travers de l'Outil de Suivi de la Transhumance (*Transhumance Tracking Tool*), développé par l'OIM. Le projet travaillera aussi auprès des populations pastorales afin, de renforcer leur résilience et améliorer leurs conditions d'accès aux ressources naturelles, dans le respect des conditions locales de développement et dans l'objectif d'améliorer la coexistence et l'entente entre communautés, des deux côtés de la frontière.

Cette résilience renforcée permettra ainsi, d'atténuer les risques de conflits et de renforcer la cohésion entre communautés vivant dans la zone. A ce stade de développement, cet outil sera limité au niveau local, tant en matière de collecte que d'analyse. Il aura surtout pour fonction de pouvoir créer des mécanismes d'alerte rapide afin de prévenir rapidement les populations concernées de l'arrivée d'un cheptel ou de l'apparition d'un conflit. Autorités locales comme populations seront formées à cet outil afin de pouvoir accentuer la dimension de prévention de ce projet. Ceci est un nouvel outil dans cette zone d'intervention, qui nécessitera des sessions de formation théorique et pratique avant de devenir complètement opérationnel.

Objectif : Les communautés frontalières Guinée – Côte d'Ivoire sont engagées durablement dans la prévention des conflits agriculteurs éleveurs et la résilience des populations transhumantes est rendue possible via la collaboration entre communautés et forces de sécurité transfrontalières

Résultat I : Les communautés des zones frontalières entre la Guinée et la Côte d'Ivoire ont une meilleure compréhension et gestion des enjeux et dynamiques liés à la transhumance et l'accès aux ressources naturelles

Il s'agira de déployer un outil que l'OIM a déjà élaboré et utilisé avec succès dans plusieurs pays de la région : le TTT (Suivi des Transhumance, ou « Transhumance Tracking Tool » en Anglais) qui permet de collecter et de traiter un ensemble de données sur la transhumance. Ces données seront collectées grâce à un appui technique et matériel des structures nationales et/ou locales (autorités locales, mécanismes communautaires, commissions de gestion des frontières, FDS, chambres préfectorales et sous préfectorales d'élevages et d'agricultures des deux côtés des frontières y compris les associations informelles d'agriculteurs et d'éleveurs qui seront identifiés lors de l'étude de base). Ces données seront ensuite traitées afin d'alimenter un mécanisme d'alerte précoce et d'agir en amont sur les facteurs de risques qui surgiraient au niveau communautaire.

Produit.1.1 : L'outil de suivi des transhumances (TTT) est mis en place et opérationnel dans les zones frontalières entre la Guinée et la Côte d'Ivoire

Le TTT est mis en œuvre sur la zone frontalière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire en vue de supporter une gestion de la transhumance basée sur des données solides et harmonisée. Les autorités locales comme les populations seront formées à cet outil et son contenu afin d'accentuer la dimension de prévention de conflits de ce projet.

- **Activité 1.1.1 Cartographie :** Organisation d'ateliers visant à échanger sur la méthodologie et les outils de suivi des transhumances (TTT) avec l'ensemble des partenaires identifiés. Ces ateliers seront l'occasion de confirmer le calendrier et la direction des transhumances, de cartographier les couloirs de transhumance et de localiser

les points de comptage qui seront utilisés lors de mise en œuvre de l'outil de comptage du TTT et les zones de tension requérant la mise en place de l'outil d'alerte du TTT.

- **Activité 1.1.2 Comptage** : Mise en œuvre de l'outil de comptage du TTT le long de la frontière Guinée – Côte d'Ivoire au cours des périodes de transhumance (définies au cours de l'activité ci-dessus) permettant d'estimer le nombre d'animaux et d'éleveurs effectuant la transhumance et passant cette frontière.
- **Activité 1.1.3 Alerte** : Mise en place du système d'alerte précoce du TTT afin de fournir des informations rapides sur les mouvements et événements risquant de déstabiliser les zones de travail du projet aux acteurs identifiés et impliqués dans la gestion de la transhumance, agriculteurs, communautés et autorités des zones cibles. Ces systèmes d'Alerte, localisés sur trois zones spécifiques du projet (zones discutées en amont au cours de l'activité 1.1.1) seront actives tout au long du projet et se baseront sur un système d'informateurs clés (membres des communautés) vivant actuellement au sein de ces zones. La remonté d'information (mouvements importants et/ou précoce de troupeaux) se déroulera de manière quotidienne depuis les informateurs clés vers des points focaux régionaux, qui seront identifiés et travailleront avec les partenaires locaux de mise en œuvre de l'OIM avec l'implication des autorités locales. Cette information est traitée directement par le point focal régional puis renvoyée auprès des autorités compétentes et communautés locales pour prise en compte. Ces données permettront aux autorités, communautés et partenaires d'agir rapidement et de prendre les décisions nécessaires pour prévenir d'éventuels conflits.

A noter que les informateurs clés sont des contacts existants des organisations pastorales qui assisteront l'OIM dans le cadre des activités de collecte de données du TTT. Comme c'est déjà le cas dans le cadre des projets PBF en Mauritanie/Mali et Niger/Burkina Faso/Mali, l'organisation bilatérale marocaine (RBM) et ses associations membres au sein des pays ciblés (Guinée et Côte d'Ivoire) seront chargés de la mise en œuvre de la collecte de données. Le RBM est fort de plus de 750,000 membres dans la région d'Afrique de l'Ouest (<https://www.marocbe.com/index.php/acceuil/a-propos>).

Produit 1.2. : Les données et analyses issues du système d'alerte et de comptage (TTT) fournissent des informations pertinentes aux autorités et acteurs locaux permettant de réduire les risques de conflits entre éleveurs et agriculteurs sur les zones transfrontalières du projet et d'assurer une transhumance pacifiée.

Des rapports réguliers issus du TTT (Alerte et Comptage) sont disséminés aux acteurs pertinents fournissant des informations utiles sur les mouvements de transhumances et l'intégration de ce système dans les réseaux des structures existantes (autorités, associations d'éleveurs) afin de les renforcer. Ces données permettront non seulement de mieux analyser l'évolution de la transhumance mais également d'apporter une meilleure analyse des conflits entre pasteurs et agriculteurs et ainsi mieux anticiper les déplacements et arrivées des transhumants.

- **Activité 1.2.1.** Réalisation d'une étude de base pour compléter l'état des lieux des conflits intercommunautaires et cartographier les différentes structures ou mécanisme œuvrant dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale dans la zone frontalière Guinée - Côte d'Ivoire (Liste des acteurs et mise en réseau pour l'utilisation des rapports et des informations liés aux systèmes TTT en vue de prévenir les conflits liés aux déplacements et arrivées des transhumants)
- **Activité 1.2.2** Rapports de comptage produits à l'issue de chaque cycle de transhumance (montée et descente par année). Les rapports d'alertes sont systématiquement transmis à un point focal qui les analyse puis les transmet aux divers acteurs susceptibles de mettre en œuvre des actions visant à prévenir ou atténuer les conflits.
- **Activité 1.2.3** A la fin de chaque cycle de transhumance (une fois par an), les différents acteurs des communautés identifiés sont réunis pour que leur soit présentée la méthodologie et les résultats du TTT, qu'ils se les approprient et que cela les guide en matière de prise de décisions futures.

Produit 1.3 Les cadres de concertation et de coordination entre les communautés et les autorités administratives et locales des deux pays sont organisés et prennent des décisions fondées sur les rapports pour prévenir de potentiels conflits. Ces cadres tiendront compte des dispositifs régionaux et encouragent la participation des jeunes et des femmes. Lors de la mise en œuvre du projet, il faudrait s'assurer que les cadres de concertation et de coordination présentent une diversité en genre et âge (femmes, jeunes et personnes âgées à inclure dans les processus de décision des cadres de concertation).

- **Activité 1.3.1** : Ateliers transfrontaliers rassemblant les comités/mécanismes communautaires de part et d'autre de la frontière afin d'identifier les défis communs et les bonnes pratiques permettant d'y répondre.

- **Activités 1.3.2** : Développement et mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix liées à la transhumance et sensible à la participation des jeunes et des femmes.
- **Activité 1.3.3** : Création d'un cadre de concertation/coopération transfrontalier qui définit les responsabilités et les mesures à prendre en matière de prévention de conflit et de gestion des ressources naturelles, en coordination avec les autorités locales et les autorités au niveau central des deux pays
- **Activités 1.3.4** : Réalisation de six campagnes de sensibilisation relative à la transhumance dans la zone transfrontalière à travers plusieurs méthodologies (focus groupes- radios communautaires, sensibilisation de masse avec des affiches ; boîtes à images)

Produit 1.4. Les acteurs (dont les chefs traditionnels) sont formés, informés et s'accordent sur les réglementations relatives à la gestion des ressources naturelles, à la gestion de la transhumance et au foncier rural avec une attention particulière au genre

- **Activités 1.4.1:** Organisation de quatre sessions (100 participants par session) de vulgarisation des textes consensuellement adoptés relatifs à la transhumance et au déplacement du bétail en langues locales dans les deux pays à l'intention des autorités, membres des structures concernées par l'élevage et l'agriculture.
- **Activités 1.4.2** : Mise en place et vulgarisation de calendriers agro-pastoraux transfrontaliers dans les zones conflictogènes (Ceci passera par la compréhension, le contrôle de l'application des textes relatifs à la transhumance par toutes les parties prenantes dont les autorités)
- **Activités 1.4.3** : Promotion des activités de prévention et résolution des conflits à travers l'appui aux pactes sociaux et les pratiques traditionnelles qui renforcent les relations de paix entre les communautés transfrontalières

Résultat II :

Les communautés dans la zone frontalière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire adoptent des solutions aux conflits issues des cadres de concertation et de l'analyse des données

La gestion durable des ressources naturelles est fortement tributaire de mécanismes de gestion adéquats et efficace. Une fois que les mécanismes de gestion sont améliorés, ils contribueront à améliorer l'accès équitable et durable aux infrastructures et ressources pastorales par conséquent au renforcement des moyens d'existence des populations à travers à la mise en place des infrastructures et ressources pastorales. Il y a donc un lien étroit sur les mécanismes de gestion des ressources et le renforcement de la résilience des populations et la prévention des conflits. Les infrastructures et ressources pastorales seront mieux gérées durablement à travers des mécanismes efficaces.

Produit 2.1 Les couloirs et autres infrastructures de transhumance sont viabilisés avec l'appui des communautés/autorités concourant au renforcement de la confiance entre les autorités et les populations riveraines.

- **Activités 2.1.1:** Réalisation d'une étude de faisabilité, d'identification et de traçage des couloirs de transhumance (y compris les infrastructures à réaliser)
- **Activités 2.1.2:** Réalisation du balisage et réhabilitation des couloirs de transhumance et des infrastructures de viabilisation dans les deux (2) pays (4 points d'eau ; 4 parcs de vaccination ; 2 aires de repos ; 2 zones astrales de 10 ha scarifiées, postes d'entrée à bétail)

Produit 2.2 : Les centres multifonctionnels d'activités socio-économiques/cellule d'appui conseils pour les jeunes (femmes et hommes) sont créés et/ou renforcés et fonctionnels. Ce produit permet au projet de s'ouvrir à toutes les couches socioprofessionnelles dans la zone. Elle répond ainsi aux soucis d'inclusion favorisant le vivre ensemble et cohésion sociale, notamment entre les jeunes, mais aussi entre les transhumants et les autres couches socioprofessionnelles.

- **Activités 2.2.1** : Diagnostic des infrastructures existantes, des opportunités en formation et cartographie des acteurs associatifs sur la zone cible
- **Activités 2.2.2** : Renforcement des capacités (matériel, réhabilitation d'infrastructures, gestion de centre de jeunes, activités sociales...) de deux (2) centres multifonctionnels. (1 par pays)
- **Activités 2.2.3** : Formation en entrepreneuriat et soutien aux initiatives socio-culturelles de 200 jeunes (100 par pays) et fourniture de kits adaptés.

Produit 2.3 Des chaînes de valeurs autour des filières porteuses comme la pisciculture, les produits forestiers non ligneux et les produits maraichers sont développées, prenant compte des opportunités/complémentarités des marchés frontaliers et soutiennent l'économie verte en faveur des groupements de femmes et de jeunes.

- **Activités 2.3.1** : Identifier les groupements et les membres des groupements d'intérêt économique des femmes et des jeunes
- **Activités 2.3.2** : Former les membres des groupements en microprojet, en vie associative et développement organisationnel, technique de négociation et de gestion pacifique des conflits.
- **Activités 2.3.3** : Appuyer la mise en place de Groupements d'Intérêt Economiques (GIE) de 200 (100 par pays) Jeunes et des femmes en tenant compte des opportunités économique de la zone

Produit 2.4 Des micro-projets agricoles transfrontaliers de cohésion sociale respectueux de l'environnement sont développés entre les communautés transfrontalières.

Il s'agira à travers ce produit de matérialiser la cohabitation pacifique entre quelques communautés ciblées à cet effet à travers des activités de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). En guise d'exemple ; le reboisement d'espace ou le pont reliant deux (2) villages transfrontaliers...

- **Activités 2.4.1** : Mettre en place des comités mixtes de jeunes (femmes et hommes) pour l'identification des micro-projets agricoles transfrontaliers de cohésion sociale
- **Activités 2.4.2** : Appuyer l'organisation de sessions d'identification des micro-projets agricoles transfrontaliers de cohésion sociale et d'utilité communautaires à travers un comité local mis en place à cet effet
- **Activités 2.4.3** : Accompagner le financement de 10 micro-projets agricoles transfrontaliers viables et à haut impact communautaire en faveur de la paix et de la cohésion sociale

Produit 2.5 Des parcelles agricoles communautaires sont mises en valeur en adoptant des itinéraires techniques résilientes au changement climatique et sécurisées (notamment pour les femmes)

- **Activités 2.5.1** : Appui à la production et à l'aménagement de parcelle agricole communautaire pour renforcer la renforcer la cohésion sociale
- **Activités 2.5.2** : Organisation /redynamisation de quatre marchés transfrontaliers (2) par pays

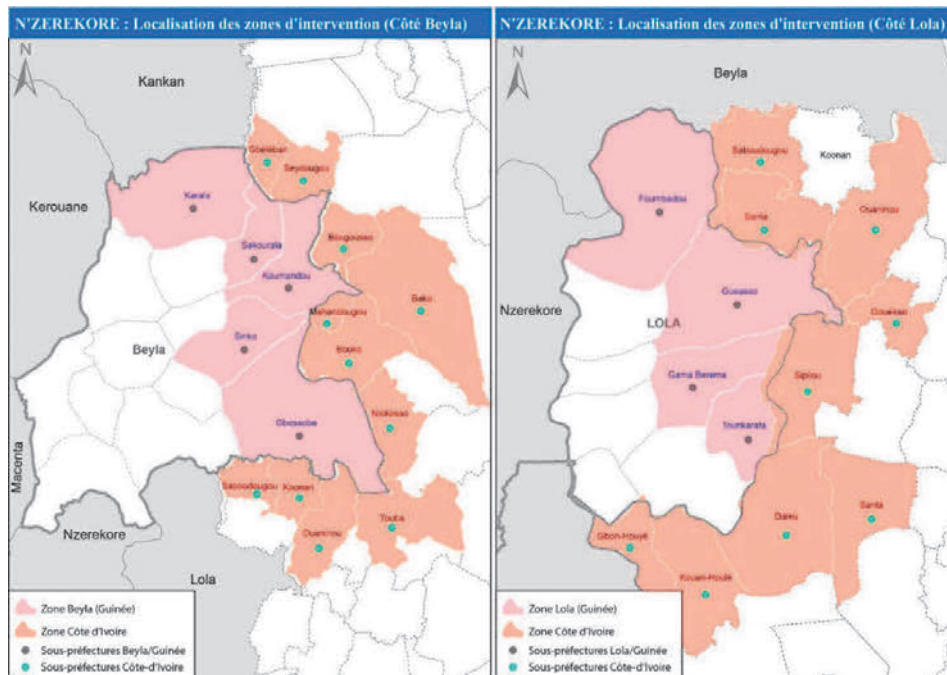
Le ciblage des bénéficiaires et le ciblage géographique du projet

Les zones couvertes par le projet sont :

PAYS/PREFECTURES	ZONES COUVERTES		PAYS/PREFECTURES
GUINEE			COTE D'IVOIRE
BEYLA	Dougbela	Siakodougou	TOUBA
	Tinkoro	Mattala	
	Blangba	Masala	
	Kabala	Gbeleba	
	Sirakoro	Sirana de Odiene	
LOLA	Doromou	Gata	DANANE
	Nzo	Nzoo	
	Dirita	Sema	
	Piné	Sipilou	
	Gueasso	Koulalé	

En premier lieu, elles couvrent l'ensemble des différents couloirs de transhumance partagés entre la Guinée et la Côte d'Ivoire sur leur frontière latitudinale, ce qui permettra d'adresser dans une large proportion des populations qui vivent ou circulent au sein de ces territoires.

Deuxièmement, elles constituent des localités où existent des postes-frontaliers (voir la carte ci-dessous) situés parallèlement de chaque côté de la frontière, contrairement à d'autres zones où certains postes sont isolés. Cette configuration permettra d'établir une approche programmatique véritablement transfrontalière, qui engagera les communautés et les autorités de la Guinée et de la Côte d'Ivoire et facilitera ainsi les échanges et missions communes.



Enfin, la zone est couverte par la présence de bureaux et d'équipes sur le terrain ou de représentation pour les 4 missions pays des 2 agences, qui ne sont pas confrontées à des contraintes sécuritaires trop importantes qui pourraient empêcher ou affecter des missions de terrain.

En Guinée, OIM a un Sous-bureau à Nzérékoré, chef-lieu de la région et des antennes à Beyla et à Lola, préfectures couvertes par projet. La FAO a des agents et des points focaux communautaires dans la zone d'intervention du projet.

En Côte d'Ivoire, FAO a une représentation à Man dans la zone de projet et OIM a des agents et des points focaux dans la zone d'intervention du projet. Les deux (2) agences seront soutenues par le bureau de zone du Système des Nations Unies dans la dynamique « One UN ».

Bénéficiaires Directs :

Concernant les autorités locales et centrales engagées dans les ateliers de travail, ces bénéficiaires seront sélectionnés en fonction de leur statut, de leur rôle en matière de gestion de frontière ainsi que de leur présence géographique. Seront principalement concernés : les agents en poste aux frontières ainsi que les corps administratifs tels que les maires, les Sous-préfets, les préfets, les gouverneurs ainsi que les membres des Commissions Régionales de Gestion des Frontières. Le projet veillera à respecter un quota d'un minimum de 30% de femmes. Les autorités formées et sensibilisées à la collecte et l'analyse de données (ainsi qu'aux mécanismes d'alerte rapide) seront surtout les agents en poste aux frontières (police et gendarmerie) ainsi que les employés des municipalités environnantes. Les postes frontières ciblés ont déjà été sélectionnés, en fonction de leur proximité avec la frontière ainsi que de la présence d'un poste similaire des deux côtés de la frontière. Toutefois, ces postes-frontières reculés et isolés ont rarement des agents femmes ; afin d'éviter leur isolement, l'équipe du projet veillera à avoir une présence d'au moins 30% de femmes bénéficiaires de l'ensemble des activités et également une forte représentativité des jeunes.

Notons aussi l'implication des femmes, des jeunes et des populations d'agriculteurs et de transhumants dans les mécanismes communautaires de résolution des conflits dans lesquels les réflexions et les actions porteront sur le renforcement de la cohésion sociale.

Spécifiquement, il y a des jeunes qui exercent autres activités que l'agriculture, et la transhumance. Pour ne laisser personne pour compte, le projet s'ouvrira à toutes les couches socioprofessionnelles. Ainsi, il appuiera les jeunes qui évoluent dans d'autres filières porteuses d'utilité communautaire. Sous réserve de validation de la Baseline, on relève à ce stade des filières comme : les mécanismes de conservation et de commercialisation des produits laitiers, la saponification et la broderie qui intéressent les jeunes femmes, les transports des produits laitiers et agricoles (les Tricycles), la boulangerie, le tissage et la sculpture et enfin transformation des produits agricoles (moulins) ...

L'étude de base au cours de laquelle les autorités et les populations seront largement consultées dans la zone d'intervention du projet, permettra d'établir la liste exhaustive des bénéficiaires qui seront touchés dans l'atteinte des différents produits. Toutefois, le tableau ci-dessous donne une indication subséquente des bénéficiaires du projet : Ainsi, ce sont **7 080 femmes et 16 520 hommes** qui sont les populations cibles directes du projet qui vivent dans la zone géographique du projet. Par ailleurs, les bénéficiaires indirects concernent l'ensemble des personnes indirectement touchées par les actions de consolidation de la paix entreprises durant ce projet. Ces bénéficiaires indirects, regroupent les populations habitants dans les sites à haute fréquence de conflits et exerçant des activités connexes telles que le commerce, y compris les femmes et les jeunes. Ils comprennent également les habitants des villes et villages environnants sensibilisés aux actions de prévention et de gestion de conflits entreprises par les comités villageois. Cet ensemble prend également en compte l'ensemble des personnes qui bénéficieront des campagnes de sensibilisation soutenues par les OSC en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles et l'application des codes pastoraux. La sélection de l'ensemble de ces bénéficiaires, y compris des bénéficiaires indirects qui bénéficieront notamment des campagnes de sensibilisation, se fera en fonction du principe du « Do no Harm » (« Ne pas nuire »). En ce sens que le projet veillera à ce que la sélection des membres des différents comités soit effectuée de manière transparente et en respect du contexte historique, culturel et politique local.

En outre, **20 000 bénéficiaires indirects** dans la zone de mise en œuvre seront touchés par le projet. Un ciblage géographique plus fin sera entrepris sur la base des analyses qui seront entreprises au démarrage des activités. Concernant les activités du projet intervenant directement auprès des jeunes et des femmes, des critères de sélection seront proposés par le projet et validés par le comité de pilotage. Ces critères (comme l'appartenance ethnique, l'appartenance aux groupes d'agriculteurs, éleveurs et transhumants...) viseront à identifier les individus ayant le plus grand potentiel en matière de consolidation de la paix, soit parce qu'ils jouent un rôle direct dans la consolidation de la paix, ou, par exemple, parce qu'ils pourraient être un agent de déstabilisation (voir l'estimation ci-dessous).

	Bénéficiaires	Cible	Pourcentage des femmes
Guinée	Jeunes/femmes	900	40%
	Autorités locales et centrales engagées dans les ateliers de travail	350	30%
	Autorités formées et sensibilisées à la collecte et l'analyse de données	200	20%
	Membres des OSC impliqués dans les ateliers de travail	50	30%
	Comités villageois (9 par comités)	100	30%
	Unités conjointes (au moins 8 par unité)	200	20%
	Population Agricole et transhumantes	10000	40%
	Directs	11 800	30%
	Indirects	10 000	30%
	Sous total Guinée	21 800	30%
Côte d'Ivoire	Jeunes/femmes	900	40%
	Autorités locales engagées dans les ateliers de travail	350	30%
	Autorités formées et sensibilisées à la collecte et l'analyse de données	200	20%
	Membres des OSC impliqués dans les ateliers de travail	50	30%
	Comités villageois (9 par comités)	100	30%
	Unités conjointes (au moins 8 par Unité)	200	20%
	Population Agricole et transhumantes	10000	40%
	Directs	11 800	30%
	Indirects	10000	30%
	Sous total Cote d'Ivoire	21 800	30%
	TOTAL - Bénéficiaires Directs (Guinée + CIV)	23 600	30%
	TOTAL - Bénéficiaires Indirects (Guinée + CIV)	20 000	30%
	TOTAL GENERAL	43 600	30%

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
OIM GN	18 million USD	UN Peacebuilding Fund; Gouvernement de l'Allemagne ; Gouvernement du Japon ; EUTF ;	Conakry Sous-bureaux : Nzérékoré ; Kankan Antenne : Boke, Labe	222 pour 18 dans la région forestière	Immigration et gestion frontalière ; gestion de projet ; cohésion sociale ; sensibilisation communautaire ; stabilisation communautaire ; réintégration
OIM CI	10 million USD	UN Peacebuilding Fund; Gouvernement de l'Allemagne ; Gouvernement du Japon ; EUTF	Abidjan	90 à Abidjan;	Immigration et gestion frontalière ; gestion de projet ; cohésion sociale ; sensibilisation communautaire
FAO GN	5 million USD	UN Peacebuilding Fund, Banque Africaine de Développement, Fonds pour l'Environnement mondiale, Fonds propres, USAID	Conakry	25 dont 1 dans la région forestière	Agriculture et systèmes de production durable, Environnement et changement climatique, mise en œuvre et suivi de projets, Elevage, maraîchage, agroécologie et agroforesterie.
FAO CI	\$10 millions	Banque Africaine de Développement, Union Européenne, Nations Unies, Fonds Vert Climat, Fonds Environnemental Mondial, USAID, etc.	Abidjan, Man	39 (30/7/2020) principalement sur Abidjan. Une antenne à l'Ouest (Man), et une antenne dans le Nord (Korhogo) sont en train d'être installées. Celle du Korhogo est proche de la zone du projet.	Genre ; environnement et changement climatique ; forestiers ; nutrition ; marketing ; élevage ; agriculture ; aquaculture ; gestion suivie de projets ; Experts mobilisation de ressources

Sous le lead des bureaux de l'OIM en Guinée et en Côte d'Ivoire, les deux (2) agences seront engagées dans la réalisation de ce projet des deux côtés de la frontière. Cette complémentarité entre les deux agences est construite autour de l'expertise de la FAO en matière de transhumance transfrontalière et, celle de l'OIM dans la gestion intégrée des frontières, l'analyse des données des populations mobiles et le renforcement de la cohésion sociale. Ce projet est bâti autour d'une forte expérience antérieure de collaboration entre OIM et FAO et avec d'autres agences comme UNFPA et UNHCR, sur des objectifs similaires au nombre desquels on peut citer : le projet financé par PBF « Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritanie-Malienne », qui est en cours de mise en œuvre par (OIM et FAO) dans la zone frontalière entre la Mauritanie et le Mali ; Projet d'engagement transfrontalier entre la Côte d'Ivoire et le Libéria pour renforcer la cohésion sociale et la sécurité frontalière OIM/PNUD (PBF) en cours et, un autre projet « Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région de Liptako-Gourma (Mali, Niger, Burkina Faso) », financé par PBF, mis en œuvre/en voie d'achèvement par les deux agences (OIM FAO) dans la zone du Liptako-Gourma (Mali-Niger-Burkina Faso).

Le présent projet s'inspirera de cette expérience de collaboration pour sa mise en œuvre. La FAO et l'OIM ont également signé un MoU en 2018, afin de renforcer leur coopération en matière de migration et mouvements transfrontaliers. Cette complémentarité est renforcée par les capacités opérationnelles de terrain des deux agences. Côté Guinéen l'OIM a sa représentation à Conakry, possède un sous-bureau à Nzérékoré et des Points focaux à Beyla et Lola dans la région Forestière. Elle a également un sous-bureau à Kankan et à Mamou. La FAO Guinée n'a présentement pas de bases dans cette partie du pays mais s'appuie sur les agents, des services régionaux (locaux), les autorités administratives, les élus et les associations et groupements de producteurs et professionnels pour mener à bien les interventions dans le cadre de ses projets et, côté Ivoirien, il y a la présence des agents dans la région de Man.

La FAO Côte d'Ivoire avec sa représentation à Abidjan, dispose d'un sous-bureau basé à Man avec des experts pluridisciplinaires qui, se chargeront de mettre en œuvre toutes les activités du projet en collaboration étroite avec les services techniques régionaux des Ministères concernés, sous la coordination du Responsable du Projet. L'OIM Côte d'Ivoire, avec une représentation à Abidjan, s'appuiera sur ses agents dans cette zone, les collaborateurs du SNU et les autorités locales et administratives.

Le bureau FAO en Guinée, dispose d'un expert basé au sein de la maison commune des Nations Unies dans la région de Nzérékoré, qui assurera le suivi technique des activités sur le terrain et établira le lien avec la Représentation de la FAO qui réalisera des missions de suivi technique. La FAO établira le partenariat à travers la signature de protocole d'accord déjà connu par ces ONG partenaires. Les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (l'Agence Nationale de la Promotion rurale et du Conseil Agricole, expertise agricole du génie rural des directions préfectorales de l'agriculture, etc.), seront également impliqués dans les différentes étapes du processus afférents aux questions agropastorales, des ressources en eau et du sol.

A travers les projets en cours de mise en œuvre dans la région forestière et au niveau national, OIM et la FAO ont la capacité de mobiliser des ONG partenaires telles que COJELPAID, ReSO, AJD, ATUJG, AJSPDD, ACORD, etc. qui possèdent une expertise avérée, une bonne connaissance des sites ciblés et des éléments techniques liés à la gestion des conflits en lien avec les ressources naturelles. Également, ces ONG qui sont administrativement enregistrés au niveau des agences à travers des partenariats et qui seront chargées de l'exécution des activités opérationnelles de terrain, sous la supervision directe des services techniques qui ont bénéficié de renforcement des capacités dans de précédentes interventions du PBF.

b) Gestion du projet et coordination

L'OIM et la FAO sont les organisations bénéficiaires de ce financement du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies. En tant qu'Agence en charge de la coordination du projet, l'OIM est chef de file du projet et assurera en lien avec les Secrétariats PBF et les bureaux des Coordinateurs Résidents en Guinée et en Côte d'Ivoire.

L'agence lead en collaboration avec les secrétariats PBF dans les deux (2) pays assurera, la coordination générale/opérationnelle des volets techniques et du suivi-évaluation, des activités du projet au quotidien. Elle coordonnera l'élaboration et la mise en œuvre des activités ainsi que la gestion des ressources. Elle assurera également la consolidation des plans de mise en œuvre et de suivi évaluation, ainsi que la production périodique des rapports techniques et financiers du projet, la présentation de ces derniers aux comités techniques et aux réunions du comité de pilotage.

Les quatre (04) bureaux pays de l'OIM et de la FAO basés en Guinée et en Côte d'Ivoire, travailleront de manière coordonnée et synergique avec les Secrétariats du PBF pour la mise en œuvre des activités et l'atteinte des objectifs. Cette approche concertée et synergique se doit d'être suivie d'autant plus que les résultats sont recherchés dans un cadre transfrontalier avec l'implication des autorités nationales et des communautés.

Selon le mode de gestion retenue, la gestion financière des ressources allouées est une approche de gestion parallèle qui implique que chaque agence récipiendaire (OIM Guinée, OIM Côte d'Ivoire, FAO Guinée et FAO Côte d'Ivoire) a la responsabilité de la gestion des fonds alloués à elle.

Intitulé du poste	Fonctions	% Total du Projet	Coût total
OIM Guinée			
Chargé de projet (NOA/Expatrié)	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion générale du projet ; - La mise en œuvre des activités ; - La gestion des ressources allouées à l'OIM Guinée - La coordination avec les autres agences, le secrétariat PBF, les autorités centrales et locales dans les deux pays ; - La rédaction/mise en commun des plans de travail annuels et les rapports de mise en œuvre du projet ; 	Financé à 100% par le PBF (24 mois)	\$ 67 000
Responsable Suivi et évaluation (NOA)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre des activités - Collecte et traitement des donnée - Coordination des missions de terrain Zone d'intervention du projet 	Financé à 100% par le PBF pour 20 mois	\$ 36,000
Assistant de Projet	<ul style="list-style-type: none"> - L'assistance dans la mise en œuvre des activités, dans la gestion des éléments logistiques, finances et administration - L'assistance dans la coordination terrain ; 	Financé à 100% par le PBF pour 20 mois	\$ 16 000
Programme Support Unit (Head of program) (Expatrié)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance qualité - Interaction avec le gouvernement et le bailleur - La coordination du développement, de l'activation et du suivi et l'évaluation du projet ; - Suivi de la rédaction des rapports de mise en œuvre du projet ; 	Financée à 15% par le PBF	\$ 47 800
Unité d'administration Logistiques/finances/RH/	<ul style="list-style-type: none"> - La bonne marche de l'ensemble des opérations de logistique et de finances dans le cadre de la mise en œuvre des projets. 	Financée à 20% par le PBF	\$ 40 900
IT and communication	-		\$ 10 000
Chauffeur (Zone d'intervention du projet)	-		\$ 8 000
CO - IMO (G6) - CIV	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise en gestion de l'information et coordination des activités spécifiques aux outils de collecte des données 	Financée à 100% par le PBF	\$ 50 000
TOTAL	-		\$ 275 700
OIM Côte d'Ivoire			
Chargé de projet (Expatrié)	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des activités ; - La gestion des ressources allouées à l'OIM Côte d'Ivoire ; - La coordination avec les autres agences, le PBF, les autorités centrales et locales ; - La rédaction des rapports de mise en œuvre. 	Financée à 50% par le PBF	\$ 70 000
Assistant Senior de Projet	<ul style="list-style-type: none"> - L'assistance dans la mise en œuvre des activités, dans la gestion des éléments logistiques ; - L'assistance dans la coordination terrain ; 	Financée à 100% par le PBF	\$ 40 000

	- L'assistance dans la rédaction des rapports de mise en œuvre.		
Unité d'administration Logistiques/finances/RH	- La bonne marche de l'ensemble des opérations de logistique et de finances dans le cadre de la mise en œuvre des projets.	Financée à 20% par le PBF	\$ 12 000
CO - Data/GIS (G5) - CIV	- Expertise en collecte des données et des technologies GIS	Financée à 75% par le PBF	\$ 37 800
TOTAL			\$ 209 800
FAO Guinée			
Chargé de projet	- Expertise technique et programmatique pour la mise en œuvre du projet	Financé à 100% par le PBF	\$ 62 629
Assistant programme/assistant admin	- Assistance technique pour la mise en œuvre du projet	Financé à 13% par le PBF	\$ 22 000
Assistant admin	- Appui à la préparation et mise en œuvre des questions logistiques et administratives, HR, achats	Financé à 13% par le PBF	\$ 22 000
Assistant Chargé des achats	- Appui à préparation des DAO et à la réalisation des achats liés à la mise en œuvre des activités du projet	Financé à 7% par le projet	\$ 12 000
Chauffeur	- Appui à la réalisation des missions de terrain - La zone du projet étant très éloignée du bureau de la FAO à Conakry, la FAO recrutera un chauffeur uniquement pour les activités du projet, qui travaillera en permanence avec les équipes de terrain. Il sera pris en charge à 100% pour la durée de la mise en œuvre (24 mois). Ses honoraires sont référés à la grille des nations unies pour les chauffeurs qualifiés.	Financé à 100% par le projet	\$ 17 182
Consultance et Prestation de service	Consultants nationaux ou experts internationaux recrutés généralement en WAE ou mis à disposition par les bureaux, régional ou sous régional de la FAO, ayant d'expertises techniques avérées dans le domaine d'intervention de la FAO sur le projet (Experts agronomes, Agroéconomiste, Zoo techniciens, vétérinaires, spécialiste en S&E, etc.), notamment les activités du résultat II du projet ; -	Financé à 100% par le projet	\$ 32 189
TOTAL			\$ 168 000
FAO Côte d'Ivoire			
Coordonnateur de Projet	- Planification stratégique et mise en œuvre opérationnelle ; - La gestion et le suivi des ressources allouées à la FAO Côte d'Ivoire ; - La coordination avec les autres agences, le PBF, les autorités centrales et locales et le staff international du Bureau Régional de Dakar ; - Recrutement de consultant et suivi des protocoles d'accord	100%	\$ 80 328

	- Appui administratif et financier à la mise en œuvre		
Chargé des Opérations	- Appui administratif et financier à la mise en œuvre	25%	\$ 17 850
Expert suivi évaluation	- Collecte de données, traitement et analyse des données avec le Coordonnateur Projet	25%	\$ 17 850
Chauffeur	- -Appui à la réalisation des missions terrains	50%	\$ 9 372
Consultance et Prestations de service	- Consultants courte durée pour les études, diagnostiques, animation, expertises incluses dans les activités 2.1.1, 2.3.1, 2.4.1, 2.4.2, 2.5.2		\$ 42118
Total FAO CIV			\$ 167 518
Grand TOTAL			\$ 771 018

Un Comité d’Orientation et de Concertation Transfrontalière (COCT) composé de :

- Un (e) Représentant(e) de chacun des deux pays, désigné(e) par son gouvernement en fonction des compétences et prérogatives dans chaque pays, (Guinée : ministère de l’Administration du Territoire et de la Décentralisation, Côte d’Ivoire : ministère de l’Intérieur et de la Sécurité) ;
- Deux Conseillers (Point Focaux PBF) à la Primature Guinée et Côte d’Ivoire (s’il en existe) ;
- Le Ministre (ou son Représentant) de la Citoyenneté et de l’Unicité Nationale
- Le Ministre (ou son Représentant) de l’Agriculture et de l’Elevage
- Des Coordinateurs Résidents de l’Organisation des Nations Unies ou leurs représentant(e)s ;
- Des Représentant(e)s de l’OIM de Guinée et de la Côte d’Ivoire ;
- Des Représentant(e)s de la FAO de la Guinée et de la Côte d’Ivoire ;
- De deux Conseillères Paix et Développement (PDA) du SNU dans les deux pays chacun,
- De deux représentants des chaque pays des ministères en charge de l’Unité Nationale et de la Sécurité ;
- De deux coordonnateurs des secrétariats du PBF (un/ pays) ;
- De deux chargés de Suivi et Evaluation des secrétariats du PBF (un/pays) ;
- De deux représentants désignés des Commissions Nationales de Gestion des Frontières (1/pays),
- De deux représentants désignés des OSC partenaires de mise en œuvre (1/pays),
- Des représentants de l’autorité régionale (Gouverneurs) et préfectorales (préfet) dans chaque pays
- Un représentant de la CEDEAO
- Un représentant de l’UFM

Le COCT aura pour tâches principales :

- Donner l’orientation stratégique de l’ensemble du projet, en garantissant une approche transfrontalière pour la mise en œuvre des activités de part et d’autre des frontières et approuver le plan de travail annuel et son budget ;
- Superviser la mise en œuvre du projet, tout au long de sa durée de vie, en veillant notamment tant au processus (participatif, inclusif, respectueux du principe *ne pas nuire*) qu’à l’impact et aux résultats ;
- Le cas échéant, prendre toute action corrective afin d’assurer le bon déroulement, le respect des bonnes procédures et l’impact souhaité du projet ;
- Approuver les rapports semestriels ;
- Assurer la mobilisation des ressources en vue de la durabilité et s’assurer la stratégie de sortie,
- Ce COCT travaillera également en synergie étroite avec l’ensemble des autres comités de pilotage des projets PBF mis en œuvre en Guinée et en Côte d’Ivoire.

Les réunions du COCT auront lieu dès la signature du projet et chaque année de suite (1 des COCT pourrait se réaliser dans les zones d’intervention ou éventuellement en ligne à cause de Covid 19).

Le comité Technique : il est composé des Points focaux (PF) des départements ministériels, des techniciens des agences récipiendaires, des agents des Organisations de la Société Civile (OSCs) impliquées dans la mise en œuvre du projet dans les deux (2) pays, les secrétariats PBF et quatre (4) représentants des communautés bénéficiaires (2 par pays). Ces réunions sont co-présidées par les Secrétaires Généraux des départements lead et un conseiller point focal de la Primature. Ces réunions techniques qui auront lieu trimestriellement dans chaque pays pourront associer les acteurs de l'autre pays, même virtuellement et qu'au moins 2 de ces réunions se tiennent dans la zone d'intervention.

Un chronogramme détaillé (plan de mise en œuvre) des activités sera établi en coopération directe avec les chargés de projet des autres agences et avec la collaboration directe du Secrétariat PBF dans chaque pays. Les points focaux de chaque Ministère prenant part au projet seront régulièrement informés de l'évolution des progrès et seront consultés avant chaque mise en œuvre de nouvelles activités. Un point sera effectué chaque mois avec l'ensemble des gestionnaires du projet afin de veiller à la qualité des réalisations et au respect des délais.

c) **Gestion du risque**

Risques	Probabilité (élevée, moyenne, faible)	Niveau d'impact sur la mise en œuvre du projet (élevé, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (personne ou agence responsable)
Niveau d'engagement et de coopération insuffisant de la part du gouvernement et des OSC, ainsi que des bénéficiaires, pour remplir leurs rôles et honorer leurs obligations.	Moyenne	Moyen	Sensibilisation, engagement/dialogue régulier avec les partenaires pour solliciter leur pleine participation et leur engagement dans leurs rôles et responsabilités, y compris la libération de terres et d'espace pour des interventions pertinentes.
La pandémie actuelle de COVID-19 et Ebola réapparaît et provoque un état d'urgence dans le pays avec toute une série de mesures limitant la mobilité et empêchant la mise en œuvre complète des activités prévues dans le cadre du projet.	Moyenne	Moyen	Les mécanismes de prévention et de surveillance de COVID-19 et Ebola sont en train d'être renforcés ; les activités menées dans le cadre de nombreux projets, y compris les projets PBF, ont pu se poursuivre pendant la pandémie avec des révisions mineures. Le projet va s'appuyer sur des partenaires de mise en œuvre locaux, qui mèneront les activités dans le strict respect des mesures barrières. Les approches/méthodologies de certaines activités seront revues afin de pouvoir mener les activités dans le strict respect des mesures barrières.
Les attaques terroristes se produisent le long de la frontière nord de la Côte d'Ivoire, ce qui constitue un risque pour la sécurité et limite l'accès.	Moyenne	Elevé	Un suivi systématique de la dynamique politique et sécuritaire, y compris des activités potentielles du groupe VE (Extrémistes violents), à la frontière nord et de leur impact potentiel sur le projet est entrepris pour s'assurer que des mesures d'atténuation sont prises en temps utile grâce au système de sécurité des Nations Unies (UNDSS) et une étroite collaboration avec les autorités locales

L'insuffisance des moyens de subsistance et le statut socio-économique restent des sources critiques de conflits et de tensions à travers et le long des frontières, et doivent être traités de manière holistique, avec les interventions normatives de promotion de la paix, y compris en vue du respect des droits de l'homme.	Elevée	Elevé	Les efforts de mobilisation des ressources continueront à être intensifiés pour s'attaquer à ces facteurs de conflit, afin de compléter les autres interventions existantes et/ou à venir pour soutenir les zones transfrontalières.
Instabilité sociopolitique au Mali	Moyenne	Elevé	Coordonner avec les autorités locales et respecter des règles d'UNDSS.
Faible implication des femmes et des jeunes due aux normes traditionnelles	Moyen	Fort	Adapter les activités du projet afin d'augmenter la participation des femmes et des jeunes. Sensibiliser les femmes, les jeunes et les chefs de communauté pour Encourager leur implication réelle.
Tensions communautaires (inter-pastorales ou agro-pastorales) émergeant durant certaines activités	Faible	Moyen	Renforcer les connecteurs au sein des communautés pour atténuer l'effet des facteurs de divisions.
Frustration causée par les critères de sélection des bénéficiaires entraînant des tensions	Faible	Moyen	Partager de manière claire la méthode de ciblage des bénéficiaires et bien communiquer dès le début du projet comment les différents appuis seront organisés tout en évitant de faire de fausses promesses. Assurer un mécanisme de redevabilité aux populations affectées.
Manque de coordination et retard de mise en œuvre des activités	Faible	Moyenne	Mise en place d'un meilleur plan de coordination facilitant la communication entre les différents points focaux des agences du projet
Impact de l'escalade de violence Intercommunautaire	Faible	Moyenne	Maintien du contact avec les autorités locales, le gouvernement, UNDSS afin de recueillir les bonnes recommandations pour les mesures à prendre.

d) Suivi / évaluation

Le suivi des progrès réalisés sera assuré par les agences d'exécution du projet et leurs équipes opérationnelles sur le terrain, sous la supervision des différents Chargés de projet de chaque agence à travers la mise en application du système de suivi et d'évaluation de l'OIM et de la FAO. Le projet tachera également d'évaluer l'impact des comités de gestion de conflits et de gestion des ressources en se concertant régulièrement avec les comités locaux, les autorités locales mais aussi en recueillant des témoignages des bénéficiaires.

Afin de comprendre, à partir de données fiables, comment le projet progresse et vise les causes profondes de l'instabilité pour y remédier, une étude de base sera réalisée au cours des trois premiers mois d'exécution du projet afin de générer des données de base pour les indicateurs du cadre des résultats et à d'autres données liées à la théorie du changement, avec un focus sur la consolidation de la paix. Cette étude de base utilisera une approche tant quantitative que qualitative de collecte des données. La sélection des répondants pour les données qualitatives sera fondée sur l'inclusivité et la sensibilité aux conflits de toutes les parties prenantes. L'étude sera réalisée sur la base d'un échantillon statistiquement validé et qui assure l'inclusivité de tous les intervenants. Au vu de la fenêtre de financement disponible, et afin de pouvoir accélérer les procédures d'évaluation, l'étude de

base sera réalisée de façon interne par l'agences lead dans les deux pays et les résultats consignés dans un document unique, seront partagés aux différents acteurs.

Pour l'évaluation des activités, la méthode habituelle de suivi menée par les agences d'exécution du projet sera mise en place à travers un suivi continue tout au long du projet, à travers l'agence lead en collaboration avec les autres bureaux pays.

Une évaluation finale sera réalisée par un Cabinet/consultant international indépendant qui se chargera de déterminer si les différents résultats ont bien été atteints tout en mesurant l'efficacité et de l'efficience des moyens mis en place.

A cet effet, le budget total de l'évaluation finale et l'enquête de perception de fin de projet sera de **130 000 USD** (soit 5% du budget total). Ainsi, le projet prévoit 50 000 \$ pour l'enquête de perception de fin et 80 000 \$ pour l'évaluation finale.

Les difficultés rencontrées durant la mise en œuvre du projet seront aussi relevées lors des réunions du comité de pilotage rassemblant les agences de mise en œuvre, les partenaires du gouvernement, les membres des communautés et autres acteurs concernés. Cela permettra de mieux cibler les domaines nécessitant une amélioration.

Pour la réalisation des activités de communication, les chefs de projet seront responsables d'une communication constante quant au déroulé du projet et à ses réussites. La FAO et l'OIM en partenariat avec les bureaux du Secrétariat PBF, organiseront des réunions mensuelles avec tous les chefs de projet/assistants de projet de chaque bureau pour discuter des activités et de leur alignement avec l'objectif stratégique du projet.

Le projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation à tous les niveaux, en accordant une attention particulière: i) à l'efficacité dans la gestion des ressources financières; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux; (iii) à la planification annuelle par la production des Plans de Travail annuels et la mise à jour des données, iv) à l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain, la documentation des bonnes pratiques et leur dissémination (v) les synergies entre les différentes composantes du projet avec d'autres projets PBF et autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.

- **Coordination avec le chargé de suivi et évaluation de l'unité régionale de gestion du projet :** Le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec les unités techniques régionales du projet et les autres acteurs de mise en œuvre en Guinée et en Côte d'Ivoire. Tous les rapports seront transmis au responsable Monitoring et Évaluation (M&E) de PBF, qui aura la responsabilité de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences.
- **Missions de suivi :** Des missions conjointes seront ainsi organisées de façon semestrielle sur le terrain dans les deux (2) pays, la coordination régionale pourra également s'associer aux différentes équipes des missions. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les observations seront collectées en ce qui concerne les progrès réalisés selon des objectifs prédéfinis. Ces missions externes seront également complétées par un suivi étroit du comité de pilotage et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.
- Les Points focaux (PF) de la partie de la partie nationale et les Secrétariats PBFs des deux (2) pays effectueront également des missions de suivi de façon périodique.
- **Production des rapports semestriels et annuels :** Le projet produira chaque semestre un rapport semestriel au 15 juin et un rapport annuel au 15 novembre qui devront être approuvés par le comité technique du projet.
- **Production du rapport final :** Le projet fournira un rapport final trois mois après la fin du projet. Si la fin du projet coïncide avec le rapport annuel du projet celui-ci peut être considéré comme le rapport final du projet.
- **Enquête de perception :** une enquête de perception de fin au niveau de la zone cible sera réalisée pendant les trois (3) derniers mois de la mise en œuvre du projet afin de mesurer l'accomplissement des résultats et la perception des bénéficiaires, notamment en ce qui concerne l'efficacité des mécanismes d'alerte rapide mais aussi de l'implication des comités villageois et de l'Etat dans la prévention et la gestion des conflits.

- **Evaluation finale du projet** : Cette évaluation sera lancée au plus tard 01 mois avant la fin du projet. Un Cabinet/consultant international sera recruté à cet effet. L'agence lead prendra en charge les coûts y afférents. Les Secrétariats PBF dans les deux (2) pays et PBSO seront associés à la préparation des termes de référence (TDRs) de l'évaluation. Le rapport sera soumis au comité de pilotage pour validation.

e) **Stratégie de fin de projet / durabilité**

Les activités du projet seront mises en œuvre en développant le transfert de compétences aux acteurs nationaux et locaux. En adoptant une approche se fondant sur la formation et la mise en œuvre par les acteurs locaux, le projet jette les bases pour assurer une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre tous les acteurs impliqués. Dans ce même esprit, l'appropriation et la participation des institutions gouvernementales et des autres acteurs sont instituées comme principes cardinaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, l'ancrage du suivi des projets dans les mécanismes de coordination existants prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales reste un atout majeur pour assurer la continuité en termes d'appropriation et de dissémination des actions qui seront déployées.

Au cours de l'étude de base, une analyse préliminaire des acteurs actifs dans la zone d'intervention permettra aussi d'identifier les partenaires techniques et financiers avec lesquels le projet va collaborer. Ceci, dans l'optique de faire adhérer d'autres partenaires à l'idée du projet dans une perspective de continuité.

Ainsi, la durabilité du projet repose sur l'atteinte véritable des principaux résultats escomptés, du bénéfice que les communautés transfrontalières y tireront en termes de prévention, de gestion pacifique et concertée des conflits liés à la transhumance. De même, l'appropriation des mécanismes d'alerte par les bénéficiaires, les structures étatiques et les communautés transfrontalières qui feront recours à l'outil TTT pour préserver ou ramener la paix, la cohésion sociale et la stabilisation socioéconomique des localités transfrontalières entre la Guinée et la Côte d'Ivoire, joueront un rôle déterminant pour garantir la durabilité et la viabilité du projet.

L'OIM travaillera avec les organisations locales pour le développement et la mise en œuvre de l'approche TTT, d'une part et, d'autre part, le système d'alerte se basera sur des informateurs clés communautaires non rémunérés, ce qui constituera un atout important dans la durabilité des actions de cette approche.

En outre, les ministères pertinents que sont entre autres : les ministères de l'administration du territoire et de la décentralisation, de l'agriculture et de l'élevage ainsi que celui de la citoyenneté et de l'unité nationale seront associés aux consultations ainsi qu'aux activités. La bonne réussite de ces cadres de concertation en matière de gestion des ressources ou de gestion des conflits, permettra de présenter ces modèles de fonctionnement aux gouvernements respectifs pour faciliter la répliquabilité de cette approche dans d'autres zones frontalières.

Également, La forte participation des jeunes femmes et des jeunes hommes garantira la fiabilité du processus de ciblage, de la mise en œuvre des activités et de la transparence dans la durée du projet. L'engagement des communautés agricoles et transhumantes et la création de cadre de dialogue, de coopération et de prévention des conflits assurera une viabilité à long terme. Il s'agira de parvenir à faire approprier le projet par les populations bénéficiaires en mettant en place des mécanismes de concertation et de gestion durables afin de renforcer une dynamique d'échange avec les autorités locales.

Par ailleurs, un important objectif est de s'assurer que le projet pourra inciter d'autres partenaires intéressés par un investissement dans les zones d'intervention afin d'apporter d'avantages de solutions pour les populations concernées.

Le projet capitalisera également sur les expériences passées des agences dans les thématiques d'engagement auprès des populations transhumantes, de bonne gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits dans la région. Pour être durables, les activités de résilience seront ainsi choisies en fonction de leur faisabilité, de leur pertinence dans le contexte de la région et des besoins mis en avant par les communautés. Les ministères pertinents seront également associés aux consultations ainsi qu'aux activités. Les ministères de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, de l'Agriculture et de l'Elevage, ainsi que de la Sécurité et de la protection civile et les OSCs seront notamment impliqués dans la mise en œuvre du projet.

La bonne réussite de ces cadres de concertation en matière de gestion des ressources ou de gestion de conflits permettra notamment de pouvoir présenter ces modèles de fonctionnement aux gouvernements respectifs en fin de projet et ainsi défendre une réplique de cette approche dans d'autres zones frontalières. Surtout cela pourrait servir de gage de réussite et d'investissement sur des initiatives similaires par les gouvernements concernés.

Afin d'assurer la visibilité de PBF dans la mise en œuvre du projet, l'ensemble des agences veilleront à régulièrement mentionner le support de PBF pour la réalisation du projet notamment aux bénéficiaires eux-mêmes et lors d'évènements majeurs liés aux activités du projet. Des éléments de visibilité tels que des affiches, des dépliants, des photos accompagnés de succès stories, T-shirts ou postes Facebook ou Twitter seront aussi produits dans le but de mieux informer le public ou les partenaires du gouvernement et de la société civile sur l'avancée du projet. Un événement de lancement du projet ainsi qu'un événement de clôture seront réalisés.

IV. Budget du projet

Le budget du projet aura deux tranches. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis.

Spécifiquement, pour l'OIM/Guinée : L'achat d'un véhicule s'inscrit d'une part dans la dynamique de l'efficience pour le projet car la location de véhicule pour 24 mois de mise en œuvre du projet est exorbitant, mais aussi, ceci renforcera l'efficacité dans le suivi évaluation de l'agence lead dans la zone d'intervention du projet.

La FAO en Côte d'Ivoire, vu les nombreuses missions de cadrage et supervision attendues, des formations et du transport du matériel depuis Abidjan, des visites de terrain par les experts et consultants dans une zone rurale montagneuse avec un accès difficile et ; tenant compte de la possibilité de confinements à des périodes pour cause du Covid, Ebola, Marbourg ou autres, qui nous demanderaient un suivi étroit depuis Man et depuis Abidjan, la FAO CI souhaite bénéficier du financement d'un véhicule dans le cadre de ce projet-PBF.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annex A: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.
---	------------	--

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document.

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with

this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁶
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁶ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C 1. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question		mentaire
Planification		
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	x	
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	x	
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	x	
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X	<p>Au début de l'élaboration du projet en sa partie conceptuelle, les représentants des départements ministériels impliqués (MATD, MJE ; MAE, la coordonnatrice de l'UFM...) les services déconcentrés (Gouvernorat), la société civile locale et les bureaux terrains des agences d'assistance ont été consultés sur la pertinence de ce projet et impliqués dans sa rédaction.</p> <p>A la phase de rédaction de ce présent document de projet, plusieurs rencontres virtuelles ont été organisées et, qui ont connu la participation des différents acteurs dans les deux pays -PBF, OIM Guinée et CIVV/ FIDUCIAIRE (Guinée-CIV), PBSO et autres parties prenantes : Primate (Conseillère)</p>
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	x	
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier	x	<p>Certains critères ont été prédéfinis. Bénéficiaires Directs et Indirects. Toutefois, avant le démarrage effectif du projet, il sera réalisé un exercice d'identification soutenu par des outils spécifiques élaborés à cet effet.</p>

7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	x	Suite aux différents échanges avec la partie nationale (niveau central et décentralisé), un accord de principe a été convenu sur le choix des localités, activités à réaliser et la contribution de la part gouvernementale à travers la désignation des points focaux dans le suivi de la mise en œuvre de ces activités (Comité de pilotage et comité technique de suivi des activités).
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre organisations bénéficiaires du projet ?	x	
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	X	MOU avec les partenaires locaux, Identification des Points focaux des Ministères
Genre		
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté contribution) ?	x	Les points focaux genre des différentes agences pays ainsi que ceux des bureaux régionaux ont été sollicités lors de l'élaboration du projet.
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	x	Les organisations conduites par les jeunes et les femmes ont été fortement consultées lors du processus d'élaboration du projet.
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	x	
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	x	
14. Partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et sur quel chronogramme	X	OUI
15. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	X	OK
16. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et sur quel chronogramme	X	
17. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X	Ces discussions ont eu lieu durant la phase de développement de la note conceptuelle et ont continué au stade du développement de projet.
18. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X	

19. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent à compléter et le chronogramme	X		
20. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
21. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre différentes agences bénéficiaires ?	X		
22. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Objectif :	Les communautés des zones frontalières entre la Guinée et la Côte d'Ivoire ont une meilleure compréhension des enjeux et dynamiques liés à la transhumance et l'accès aux ressources naturelles			
<p>Résultat 1 : Les communautés dans la zone frontalière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire ont une meilleure compréhension et gestion des enjeux et dynamiques liés à la transhumance et l'accès aux ressources naturelles</p> <p>(Cible(s) auxquelles le projet contribue) : ODD 5, 8, 10, 16 et 17</p>		<p>Indicateur 1a % conflits intercommunautaires liés à la transhumance</p> <p>Niveau de référence : A déterminer au travers d'une enquête qui précédera la mise en œuvre ou l'identification des comités. Cible : 50% de conflit intercommunautaires est adressé par les comités ou mécanismes communautaires</p> <p>Indicateur 1b % d'habitants (h/f) satisfaits par la gestion communautaire des conflits de transhumance</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible : Au moins 50% des répondants considèrent que les conflits sont mieux gérés (a désagréger par sexe et âge)</p> <p>Indicateur 1c Nombre d'alertes rapides transmises et traitées par les acteurs formés à la TTT Niveau de référence : 0 Cible : A définir par les acteurs à l'issue des formations</p> <p>Indicateur 1d</p>	<p>Rapport de l'étude de base, enquête de perception finale du projet à travers les Sondage/ Outil TTT</p> <p>Enquête de satisfaction pré-projet et post - projet.</p> <p>Rapport de formation. Liste de présence (Contact + émergement)</p> <p>Pré Post test</p>	
			NR = Nombre de conflits Répertoire	

		<p>Pourcentage de conflits gérés et résolus directement par les mécanismes communautaires (Inclure les femmes, les jeunes, chefs religieux et les autorités locales) Niveau de référence : 0 conflit /ou Plainte sur la BdD Cible: 60%</p>	<p>Nr = Nombre de conflits/plainte résolu ou adressé par les mécanismes communautaires Cible= (Nr/NR)x100</p>	
	<p>Produit.1.1 : L'outil de suivi des transhumances (TTT) est mis en place et opérationnel.</p> <p>Activité 1.1.1 Cartographie : Organisation d'ateliers visant à échanger sur la méthodologie et les outils de suivi des transhumances (TTT) avec l'ensemble des partenaires identifiés. Ces ateliers seront l'occasion de confirmer le calendrier et la direction des transhumances, de cartographier les couloirs de transhumance et de localiser les points de comptage qui seront utilisés lors de mise en œuvre de l'outil de comptage du TTT et les zones de tension requérant la mise en place de l'outil d'alerte du TTT.</p> <p>Activité 1.1.2 Comptage : Mise en œuvre de l'outil de comptage du TTT le long de la frontière Guinée – Côte d'Ivoire au cours des périodes de transhumance (définies au cours de l'activité ci-dessus) permettant d'estimer le nombre d'animaux et d'éleveurs effectuant la transhumance et passant cette frontière.</p> <p>Activité 1.1.3 Alerte : Mise en place du système d'alerte précoce du TTT afin de fournir des informations rapides sur les mouvements et événements risquant de déstabiliser les zones de travail du projet aux acteurs impliqués dans la</p>	<p>Indicateur 1.1 : Création et lancement d'un outil de suivi de la transhumance (TTT) Niveau de référence : 0 Cible : 3 zones d'alerte</p>	<p>Rapport d'activité. Enquête de satisfaction (Contact + émergement), Rapport de formation</p>	
		<p>Indicateur 1.1.2 # de points de comptage actifs au cours des principales périodes de transhumance (environ 6 mois par an) Niveau de référence : 0 Cible: 8</p>		
		<p>Indicateur 1.1.3 # de mécanismes d'alerte précoces actifs Niveau de référence : 0 Cible: 4 mecanismes Indicateur : Nombre de mécanismes d'alerte active durant la période de transhumance</p>		

	gestion de la transhumance, agriculteurs, communautés et autorités des zones cibles.			
-	<p>Produit 1.2. : Les données et analyses issues du système d'alerte et de comptage (TTT) fournissent des informations pertinentes aux autorités et acteurs locaux permettant de réduire les risques de conflits entre éleveurs et agriculteur sur les zones transfrontalières du projet et d'assurer une transhumance pacifiée.</p> <p>Activité 1.2.1 Liste des acteurs mis en réseau pour l'utilisation des rapports et des informations obtenus grâce aux systèmes TTT en vue de prévenir les conflits liés aux déplacements et arrivées des transhumants.</p> <p>Activité 1.2.2 Production de rapports de comptage à l'issue de chaque cycle de transhumance (montée et descente). Les rapports d'alertes sont systématiquement transmis à un point focal qui les analyse puis les transmet aux divers acteurs susceptibles de mettre en œuvre des actions visant à prévenir ou atténuer les conflits.</p> <p>Activité 1.2.3 A la fin de chaque cycle de transhumance (une fois par an), organisation d'ateliers avec les différents acteurs identifiés pour que leur soit présentés la méthodologie et les résultats du TTT, qu'ils se les approprient et que cela les guide en matière de prise de décisions futures.</p>	<p>Indicateur 1.2.1</p> <p>Indicateur 1.2.2.1 # de rapports produits Niveau de référence : 0 Cible: 8 rapports de comptage (1 par période de transhumance, 4 périodes de transhumance) et 4 rapports d'alerte (1 par période de transhumance, 4 périodes de transhumance)</p>	<p>Cartographes (5Ws + GPS) Contact + émergement), Rapport de formation Rapports d'activités</p> <p>Rapport d'enquête de suivi-évaluation</p> <p>Rapports de l'évaluation finale (une fois) ; Périodicité : annuelle</p> <p>2 rapports de formation/présentation sont élaborés</p>	

	<p>Produit 1.3 Les cadres de concertation et de coordination entre les communautés et les autorités administratives et locales des deux pays sont organisés en tenant compte des dispositifs régionaux, encouragent la participation des jeunes et des femmes, et se mobilisent sur la base des informations collectées pour fonder leurs décisions et prévenir de potentiels conflits.</p> <p>Activité 1.3.1 : Organisation d'ateliers transfrontaliers rassemblant les comités/mécanismes communautaires de part et d'autre de la frontière afin d'identifier les défis communs et les bonnes pratiques permettant d'y répondre.</p> <p>Activités 1.3.2 : Développement et mise en œuvre d'un plan de communication et de sensibilisation à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix liées à la transhumance et sensible à la participation des jeunes et des femmes</p> <p>Activité 1.3.3 : Création d'un cadre de coopération transfrontalier qui définit les responsabilités et les mesures à prendre en matière de prévention de conflit et de gestion des ressources naturelles, en coordination avec les autorités locales.</p> <p>Activités 1.3.4 : Réalisation de six campagnes de sensibilisation relative à la transhumance dans la zone transfrontalière à travers plusieurs méthodologies (groupes de discussion-programmes aux radios communautaires, sensibilisation de masse avec des affiches ; boîtes à images)</p>	<p>1.3 a Nombre de cadres de concertation mis en place et fonctionnels 1.3 b Niveau de référence :0 Cible: 3</p> <p>de sensibilisation à la résolution des conflits</p> <p>Existence d'un cadre de coopération transfrontalier fonctionnel</p> <p>Indicateur 1.3.2 Pourcentage de personnes interrogées qui ont vu leur connaissance sur la transhumance dans la zone transfrontalière améliorée à la suite de la campagne Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 50% des personnes interrogées affirment avoir été concrètement sensibilisées desagregé par genre</p>	<p>3 rapports d'atelier de rassemblement transfrontalier</p> <p>Six (6) rapports de sensibilisation Collecte trimestrielle</p>	
--	--	--	---	--

	<p>Produit 1.4 Les acteurs (dont les chefs traditionnels) sont formés, informés et s'accordent sur les réglementations relatives à la gestion des ressources naturelles, à la gestion de la transhumance et au foncier rural avec une attention particulière au genre,</p> <p>Activités 1.4.1: Organisation de quatre sessions (100 participants par session) de vulgarisation des textes relatifs à la transhumance et au déplacement du bétail en langues locales dans les deux pays à l'intention des autorités, membres des structures concernées par l'élevage et l'agriculture/.</p> <p>Activités 1.4.2 : Mise en place et vulgarisation de calendriers agro-pastoraux transfrontaliers dans les zones conflictogènes (Ceci passera par la compréhension, le contrôle de l'application des textes relatifs à la transhumance par toutes les parties prenantes dont les autorités)</p>	<p>% d'acteurs qui connaissent au moins 4 principes ou textes en lien avec la gestion des ressources naturelles et la transhumance.</p> <p>Nombres de textes divulgués dans la zone.</p> <p>Reference 0 Cible 4</p> <p>Nombre de jeunes formés Niveau de référence : (à déterminer) Cible : (à déterminer)</p> <p>% de conflit lié à l'usage des couloirs de transhumance ou de points d'eau conflictuels qui a été résolu</p>	<p>Les exemplaires des textes Questionnaires L'échantillon Rapport d'enquêtes</p> <p>TDRs Listes des bénéficiaires Rapport d'activités Base de données</p>	
<p>Résultat II : Les communautés dans la zone frontalière entre la Guinée et la Côte d'Ivoire adoptent des solutions aux conflits issues des cadres de concertation et de l'analyse des données</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le</p>		<p>Indicateur 2a % des bénéficiaires (h/f) des communautés frontalières qui pensent que les conflits liés à la transhumance commencent à diminuer</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 60 %</p>	<p>Vaste enquête de satisfaction pré-projet et post-projet Rapport de formation. Liste de présence (Contact + émergement) Vaste enquête de satisfaction pré-projet et post-projet Rapport de formation. Liste de présence (Contact + émergement)</p>	
		<p>Indicateur 2b % d'habitants (h/f) qui jugent que les ressources sont mieux gérées de chaque côté de la frontière</p>	<p>Vaste enquête de satisfaction pré-projet et post-projet Rapport de formation.</p>	

projet contribue) : ODD 5, 8, 10, 16 et 17		<p>Niveau de référence : A déterminer au travers d'une enquête qui précédera la mise en œuvre des comités (étude de base).</p> <p>Cible : Au moins 40% des habitants considèrent que les ressources sont mieux gérées</p> <p>Indicateur 2c % d'habitants (h/f) satisfaits par les solutions entreprises pour la résilience économique face aux défis de la transhumance</p> <p>Niveau de référence : A déterminer au travers d'une enquête qui précédera la mise en œuvre des comités.</p> <p>Cible : Au moins 40% des habitants considèrent que les solutions identifiées et mises en œuvre par les communautés améliorent positivement leur résilience</p> <p>Indicateur 2d % de personnes interrogées dans la région (h/f) qui sont mieux informées sur les codes pastoraux et forestiers en vigueur</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible 50% de la population concernée connaît mieux les codes pastoraux et forestiers</p>	Liste de présence (Contact + émergement)	
	<p>Produit 2.1 Les couloirs et autres infrastructures de transhumance sont viabilisés avec l'appui des communautés/autorités concourant au renforcement de la confiance entre les autorités et les populations riveraines.</p>	<p>Indicateur 2.1.2 : % des membres de la communauté qui estiment que les processus d'élaboration/réforme du cadre réglementaire ont inclus tous les groupes de la communauté (hommes/femmes, jeunes/vieux, différents groupes ethniques, groupes d'utilisateurs, etc.)</p> <p>Niveau de base : A définir</p>	Enquêtes et rapports d'activités	

	<p>Cible : Au moins 70%</p> <p>Indicateur 2.1.3 nombre de schémas et plan d'aménagement d'exploitation des ressources naturelles Niveau de référence :0 Cible:1</p> <p>Indicateur 2.1.4 # de bénéficiaires (h/f) de projets déclarant avoir amélioré la perception de la confiance mutuelle/autre en tant que groupe à la suite des activités communautaires (enquête post activité) Niveau de base :0 Cible : A définir au moment de la création des comités</p> <p>Indicateur 2.1.5 # de bénéficiaires de projets déclarant avoir amélioré leurs relations avec d'autres groupes au cours des 12 derniers mois Niveau de base :0 Cible : A définir au moment de la création des comités</p>		
	<p>Produit 2.2: Les centres multifonctionnels d'activités socio-économiques/cellule d'appui conseils pour les jeunes filles et garçons sont créés et/ou renforcés et fonctionnels</p>		<p>Etude technique Photo Rapport d'activités</p>
	<p>Produit 2.3 Des chaînes de valeurs autour des filières porteuses comme la pisciculture, les produits forestiers non ligneux et les produits maraichers sont développées, prenant compte des opportunités/complémentarités des marchés frontaliers et soutiennent l'économie verte en faveur des groupements de femmes et de jeunes.Activités 2.3.1 : Identifier les groupements</p>	<p>Indicateur2.3 a : Proportion de jeunes leaders communautaires (hommes et femmes) ayant mis en place des initiatives socio-économiques en lien avec la cohésion sociale, désagrégé par sexe et âge</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 60%</p>	<p>Enquêtes et rapports d'activités</p> <p>Rapport d'enquête de suivi-évaluation</p>

	<p>et les membres des groupements d'intérêt économique des femmes et des jeunes</p> <p>Activités 2.3.2 : Former les membres des groupements en microprojet, en vie associative et développement organisationnel, technique de négociation et de gestion pacifique des conflits.</p> <p>Activités 2.3.3 : Appuyer la mise en place de Groupements d'Intérêt Economiques (GIE) de 200 (100 par pays) Jeunes et des femmes en tenant compte des opportunités économique de la zone</p>	<p>Indicateur 2. 3 b : Proportion de jeunes vulnérables et à risque de conflits formés en réinsertion socio professionnelle et devenus acteurs de paix et promoteurs des droits humains au sein de leurs communautés désagrégées par sexe et âge.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 60% (désagrégé par sexe et par âge)</p>	<p>Rapports de l'évaluation finale (une fois);</p> <p>Périodicité : annuelle</p>	
	<p>Produit 2.1 Les couloirs et autres infrastructures de transhumance sont viabilisés avec l'appui des communautés/autorités.</p> <p>Activités 2.1.1: Réalisation d'une étude de faisabilité, d'identification et de traçage des couloirs de transhumance (y compris les infrastructures à réaliser)</p> <p>Activités 2.1.2: Réalisation du balisage et réhabilitation des couloirs de transhumance et des infrastructures de viabilisation dans les deux (2) pays (4 points d'eau ; 4 parcs de vaccination ; 2 aires de repos ; 2 zones astrales de 10 ha scarifiées, postes d'entrée à bétail</p> <p>Produit 2.2 Les centres multifonctionnels d'activités socio-économiques/cellule d'appui conseils pour les jeunes filles et garçons sont créés et/ou renforcés et fonctionnels.</p> <p>Activités 2.2.1 : Diagnostic des infrastructures existantes, des opportunités en formation et cartographie des acteurs associatifs sur la zone cible</p> <p>Activités 2.2.2 : Renforcement des capacités (matériel, réhabilitation d'infrastructures, gestion de centre de jeunes, activités sociales...) de deux (2) centres multifonctionnels. (1 par pays)</p>	<p>Indicateur 2. 1 : Nombre d'infrastructures pastorales aménagées /réhabilitées</p> <p>Nombre de couloirs identifiés /viabilisés</p> <p>Niveau de base :0</p> <p>Cible : A définir</p> <p>Point d'eau</p> <p>Reference : :0</p> <p>Cible : A définir</p> <p>Parc de vaccination</p> <p>Reference : :0</p> <p>Cible : A définir</p> <p>Aires de repos</p> <p>Reference : :0</p> <p>Cible : A définir</p> <p>Zones astrales</p> <p>Reference : :0</p> <p>Cible : A définir</p> <p>Poste d'entrée à bétail</p> <p>Reference : :0</p> <p>Cible : A définir</p>	<p>Rapport d'activité des partenaires et du MIRAH</p> <p>Rapport de mission</p> <p>Rapport d'activités des partenaires</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapport de mission</p> <p>Rapport du service en charge de l'emploi des jeunes</p>	

	<p>Activités 2.2.3 : Formation en entrepreneuriat et soutien aux initiatives socio-culturelles de 200 jeunes (100 par pays) et fourniture de kits adaptés</p>			
	<p>Produit 2.4 Des micro-projets agricoles transfrontaliers de cohésion sociale respectueux de l'environnement sont développés entre les communautés transfrontalières.</p> <p>Activités 2.4.1 : Mettre en place des comités mixtes de jeunes (femmes et hommes) pour l'identification des micro-projets agricoles transfrontaliers de cohésion sociale</p> <p>Activités 2.4.2 : Appuyer l'organisation de sessions d'identification des micro-projets agricoles transfrontaliers de cohésion sociale et d'utilité communautaires à travers un comité local mis en place à cet effet</p> <p>Activités 2.4.3 : Accompagner le financement de 10 micro-projets agricoles transfrontaliers viables et à haut impact communautaire en faveur de la paix et de la cohésion sociale</p> <p>Produit 2.5 Des parcelles agricoles communautaires sont mises en valeur en adoptant des itinéraires techniques résilientes au changement climatique et sécurisées (notamment pour les femmes)</p> <p>Activités 2.5.1 : Appui à la production et à l'aménagement de parcelle agricole communautaire pour renforcer la cohésion sociale</p> <p>Activités 2.5.2 : Organisation /redynamisation de quatre marchés transfrontaliers (2) par pays</p>	<p>Indicateur 2.4 : Nombre de micro-projet agricoles de cohésion sociale et respectueux de l'environnement mis en place au bénéfice des jeunes</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 10</p>	<p>Rapport d'enquête de suivi-évaluation</p> <p>Rapports de l'évaluation finale (une fois); Périodicité : annuelle</p>	
		<p>Indicateur 2.5 a Nombre d'hectares de parcelles agricoles communautaires aménagés et sécurisés</p> <p>Reference : 0 Cible : A définir</p>	<p>TDRs Rapport d'activités Rapport à mi-parcours Rapport de mission</p> <p>Rapport à mi-parcours Rapport de mission</p>	
		<p>Indicateur 2.5 b Nombre de marchés transfrontaliers redynamisés</p> <p>Reference : :0 Cible :2</p>	<p>Rapport des partenaires</p>	

Question			Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X		Pour l'OIM/Guinée : L'achat de véhicule se justifie d'une part par souci d'efficience dans le projet car, la location de véhicule pour 24 mois de mise en œuvre est exorbitant comparé au coût d'achat d'un nouveau, aussi, ceci renforcera l'efficacité dans le suivi de terrain de l'agence lead sur l'ensemble de la zone d'intervention du projet. A date, l'OIM Guinée n'a qu'un seul véhicule dans la région forestière qui soutient le sous-bureau avec 4 projets en cours. Aussi, ce véhicule est

		<p>amorti. L'OIM-Guinée a d'ailleurs décidé, du point de vue sécuritaire et logistique de limiter les mouvements de ce véhicule qu'au centre-ville. Il ne peut pas faire de longs trajets.</p> <p>La FAO Côte d'Ivoire quant à elle, ne possède pas de véhicule pouvant être mis à disposition à 100% sur le projet.</p> <p>Oui, nous allons nous organiser (comme nous le faisons déjà) pour utiliser conjointement le véhicule, avec OIM-CI.</p> <p>A noter que ces deux véhicules pourront également servir pendant les missions de supervision pour les 2 agences et pour les techniciens de la partie nationale impliquées dans le projet.</p>
<p>8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.</p>	<p>X</p>	<p>Le management, les Locaux sont des apports que agences font en appui à ce financement.</p>

Annexe C2. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

For MPTFO Use

Totals					
	Recipient Agency 1	Recipient Agency 2	Recipient Agency 3	Recipient Agency 4	Totals
	OIM GUINEE	OIM COTE D'IVOIRE	FAO GUINEE	FAO COTE D'IVOIRE	
1. Staff and other personnel	\$ 275,700.00	\$ 159,800.00	\$ 168,000.00	\$ 167,518.00	\$ 771,018.00
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 20,000.00	\$ 5,000.00	\$ 193,003.12	\$ 187,000.00	\$ 405,003.12
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 212,000.00	\$ 20,000.00	\$ 35,000.21	\$ 62,554.00	\$ 329,554.21
4. Contractual services	\$ 80,000.00	\$ 30,000.00	\$ 50,000.00	\$ 40,000.00	\$ 200,000.00
5. Travel	\$ 90,000.00	\$ 50,000.00	\$ 89,340.66	\$ 85,560.00	\$ 314,900.66
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 580,000.00	\$ 374,520.00	\$ 105,000.00	\$ 100,000.00	\$ 1,159,520.00
7. General Operating and other Costs	\$ 50,000.00	\$ 30,000.00	\$ 105,000.01	\$ 105,000.00	\$ 290,000.01
Sub-Total	\$ 1,307,700.00	\$ 669,320.00	\$ 745,344.00	\$ 747,632.00	\$ 3,469,996.00
7% Indirect Costs	\$ 91,539.00	\$ 46,852.40	\$ 52,174.08	\$ 52,334.24	\$ 242,899.72
Total	\$ 1,399,239.00	\$ 716,172.40	\$ 797,518.08	\$ 799,966.24	\$ 3,712,895.72

Performance-Based Tranche Breakdown					
	Recip Agency 1	Recip Agency 2	Recip Agency 3	Recip Agency 4	Tranche %
	OIM GUINEE	OIM COTE D'IVOIRE	FAO GUINEE	FAO COTE D'IVOIRE	
First Tranche:	\$ 979,467.30	\$ 501,320.68	\$ 558,262.66	\$ 399,983.12	70%
Second Tranche:	\$ 419,771.70	\$ 214,851.72	\$ 239,255.43	\$ 399,983.12	30%
Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	
TOTAL:	\$ 1,399,239.00	\$ 716,172.40	\$ 797,518.08	\$ 799,966.24	